

info **étiers**

LA REVUE DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT * NOUVELLE-CALÉDONIE

DOSSIER

La réglementation : contrainte ou progrès ?

FORMATION

Initiation soudure

BON À SAVOIR

Assurer sa présence
sur Internet

ÇA VOUS CONCERNE

Pôle Artisanal PANDA
19 ateliers disponibles !

RÉGLEMENTATION



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Nouvelle-Calédonie



**Titre
REPAS**

www.dae.gov.nc

La vie chère, c'est l'affaire de tous !

Commandez. Payez la moitié !



PART ENTREPRISE



PART SALARIALE



Payez la moitié Dédouisez !

PARTENAIRES DU TITRE REPAS :



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

**Titre
REPAS**



Sommaire



Cadrage

Indépendance et liberté d'entreprendre sont dans l'ADN des artisans. Des professionnels qui ne comptent pas leurs heures, qui décident pour eux-mêmes, qui font tourner la boutique ou avancer le chantier grâce à l'intelligence de la main. Installés « à leur compte », l'entreprise qu'ils ont créée est bien souvent une extension d'eux-mêmes, quand ce n'est pas celle d'une famille, toute entière dédiée à la réussite de l'activité. Préserver cette précieuse liberté, et laisser s'exprimer l'esprit d'initiative, mais sans donner carte blanche à l'anarchie : voilà le difficile équilibre qu'il nous faut trouver, et maintenir, sur le marché calédonien. C'est pourquoi, le cadre réglementaire qui régit l'accès à nos professions, et l'exercice même de nos métiers, est essentiel. « Nul n'est sensé ignorer la loi ». Il est donc essentiel de connaître ces réglementations et d'en comprendre les enjeux. Ainsi votre Chambre de métiers et de l'artisanat opère une veille, qui permet de vous informer de manière exhaustive sur les évolutions légales qui auront un impact sur votre vie d'artisan. Votre Chambre consulaire est consultée, vous représente, et porte votre voix dans l'intérêt général des métiers, auprès du législateur. Elle agit pour mieux encadrer l'accès à certaines professions. Enfin, elle vous accompagne, avec des outils pratiques, dans les changements imposés par les nouvelles réglementations... pour que la contrainte soit synonyme de progrès !

Le Président

Daniel Viramoutoussamy

ACTUS

4

FORMATIONS CMA
Initiation soudure

14

APPRENTISSAGE
Coiffure

16

INFORMATIQUE ET INTERNET

18

BON À SAVOIR
Échéances fiscales
Assurer sa présence sur Internet
Salaire minimum et valeur du point

21

DOSSIER
La réglementation :
contrainte ou progrès ?

27

ÇA VOUS CONCERNE
Pôle artisanal PANDA
19 ateliers disponibles !

34

SANTÉ-SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT
Agir pour l'environnement et faire
des économies, c'est possible !

36

SAVOIR-FAIRE
Carmen Rangassamy, traiteur
et service de gamelles
Isabelle Barthe et Nicole Boncire,
relieuses

38

ENTREPRISES À VENDRE

41

Nous contacter :

Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie

10, avenue James Cook - BP 4186 - 98846 Nouméa Cedex
Tél. : 28 23 37 - Fax : 28 27 29 - courriel : cma@cma.nc
Internet : www.cma.nc

Antennes

Poindimié	Koné	Koumac	La Foa
Audrey Poabaty BP 155 - 98822 Tél. : 42 74 82 Fax : 42 74 11 poindimie@cma.nc	Soukaïna Pesce Belinda Mathelon BP 641 - 98860 Tél. : 47 30 14 Fax : 47 30 17 kone@cma.nc	Arielle Pindon BP 127 - 98850 Tél. : 47 68 56 Fax : 47 63 64 koumac@cma.nc	Christian Fuzivala BP 56 - 98880 Tél. : 46 52 86 Fax : 46 52 88 lafoa@cma.nc



13 nouveaux artisans Titrés !



Une Commission de la qualification s'est tenue le 10 juin dernier et a décerné 12 Titres d'Artisans et 1 Titre de Maître Artisan à des professionnels soucieux de voir leur qualification et leur savoir-faire reconnus. Bravo à ces chefs d'entreprise issus principalement de la province Nord, qui ont fait la démarche de demander l'un de ces Titres auprès de la CMA-NC :

Titres d'Artisans

Titre	Nom	Métier titre
A	Karine VIDEAULT	Coiffeuse (Pouembout)
A	Alain SOEWARTO	Peintre en bâtiment (Koné)
A	François RIGAUD	Maréchal-ferrand (Païta)
A	Guy NIONGUI	Ferronnier de bâtiment (Ouégoa)
A	Bernard NARAN	Plombier sanitaire (Koné)
A	Jean-Jacques MARTOT	Mécanicien réparateur automobile (Koné)
A	Alexis MAHOSSEM	Menuisier de bâtiment (Koné)
A	Mathieu JACQ	Coiffeur (Koné)
A	Norbert HOFFMAN	Carreleur (Pouembout)
A	Patrick HARDY	Mécanicien réparateur automobile – transport – Remorquage (Voh)
A	David GALLIX	Tôlier peintre automobile (Koné)
A	Aldo BILLIET	Peintre en bâtiment (Koné)

Titre de Maître Artisan

Titre	Nom	Métier titre
MA	Muriel SEYLLER	Coiffeuse (Nouméa)

Les Titres « Artisan » et « Maître Artisan » en son métier sont décernés par la CMA sur la base de justifications apportées par le chef d'entreprise quant à ses qualifications et son expérience. Les Titres sont des outils de promotion qui permettent à l'artisan de valoriser sa qualification professionnelle, de promouvoir son savoir-faire, de renforcer sa relation-client et d'affirmer son identité artisanale. À l'heure actuelle, 129 artisans possèdent l'un de ces Titres de qualification en Nouvelle-Calédonie.

Liste consultable sur le site : www.cma.nc/annuaire



Charte CALSOL : des artisans engagés, des clients satisfaits !

Le chauffe-eau solaire est un marché en plein essor, avec notamment une demande de la clientèle qui augmente pour des produits plus écologiques et des aides financières du Gouvernement encourageant l'installation de ce type d'équipements.

Aussi, en réponse à ce constat, la Chambre de métiers et de l'artisanat et le Comité Territorial de la Maîtrise de l'Énergie ont développé la charte CALSOL. Une référence de qualité des installateurs de chauffe-eau solaire en Nouvelle-Calédonie.

Une charte qualité

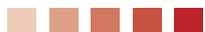
Les artisans plombiers adhérents CALSOL ont tous suivi une formation à la pose de chauffe-eau solaire individuel. Ils ont également réussi des tests dans cette spécialité

et se sont engagés volontairement sur l'ensemble des 10 points de la charte CALSOL.

Une clientèle satisfaite

La clientèle reconnaît dans la distinction CALSOL un gage de qualité et de sérieux des conseils, de l'installation et du service après-vente des installateurs adhérents. À l'heure actuelle, 32 professionnels sont adhérents CALSOL et sont implantés sur l'ensemble du Territoire. Prochaine formation « Je pose un chauffe-eau solaire dans les règles de l'art » : les 10 et 11 décembre à Nouméa – Tarif : 24 000 FCFP

Plus d'infos au 25 97 40 ou atu.delisle@cma.nc





Élections CMA



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Nouvelle-Calédonie

Les élections destinées à renouveler les membres élus de la Chambre de métiers et de l'artisanat se sont déroulées le 10 juillet. Une seule liste, baptisée « Entente artisanale », était présentée. Elle regroupait des élus CMA-NC de l'ancienne mandature, ainsi que des membres des deux Fédérations représentatives de l'artisanat : L'UPA-NC et la CGPME. 546 votes ont été recensés, réceptionnés au bureau ouvert à la Maison des artisans, et par correspondance. Une Assemblée constitutive, qui se déroulera en août, désignera parmi les 24 élus (4 femmes et 20 hommes), le Président de la CMA-NC, les 10 membres du Bureau, ainsi que les membres des Commissions.

Voici les noms de vos 24 représentants :

➔ Secteur Bâtiment : 11 élus

BIDAULT Jean-Pierre : Plomberie, installation sanitaire / BOUME Jean-Francisko : Ferronnerie / COURTOT Philippe : Construction et rénovation de bâtiment / ESTIENNE Philippe : Électricité de bâtiment / LE PANSE Marie-Laurent : Menuiserie / MATSUDA Marie-France : Peinture en bâtiment / MUET Patrick : Installation électrique / TEUFERT Jacky : Peinture en bâtiment / TOURIGNY Patrick : Installation électrique / WAITHIKO Wamo : Maçonnerie / WAMOWE Daniel : Revêtement de sol.

➔ Secteur des Services à la personnes : 6 élus

ACITINO Laurence : Ambulance / BIREAU Didier : Carrosserie peinture / HOURTOLOU Chrisitan : Réparation automobile / LAVAL Jean-Louis : Traitement anti-acarien / SAMOKINE Michel : coiffure / WANAKAEN Madeleine : Blanchisserie.

➔ Secteur de la Production manufacturière : 4 élus

POJDLESKA Gaston : Bijoux / SOENKONO Soekinah : Couture d'ameublement / VIRAMOUTOUSSAMY Daniel : Chaudronnerie / WEISS Albert : Fabrication d'éléments en métal

➔ Secteur de l'Alimentation : 3 élus

BEZE Vincent : Boucherie / LAI THAM Georges : Boulangerie-pâtisserie / NAUD Christian : Boucherie-charcuterie



Titres repas

Les titres repas permettent aux salariés de régler leurs repas avec des chèques pré-payés d'une valeur supérieure à leur coût d'achat. Ils sont considérés comme un avantage non imposable pour les salariés bénéficiaires. Toute entreprise, même artisanale, peut adhérer à ce dispositif dont la participation est exonérée de charges. Deux émetteurs agréés par le Gouvernement proposent ces titres repas sur le territoire : Chèque déjeuner Calédonien et Ticket restaurant Nouvelle-Calédonie. Le premier émet des chèques papier, le second des cartes de paiements qui peuvent être utilisés dans les hôtels-restaurants, restaurants, snacks, commerces de vente sur place ou à emporter, commerces d'alimentation (où seuls les fruits et légumes, les préparations alimentaires immédiatement consommables ainsi que l'eau peuvent être achetés) et les stations-service participantes. Les entreprises artisanales comme les boulangeries, les pâtisseries, les boucheries charcuteries, les commerces de détails de préparation de poissons, de crustacés et de mollusques en magasins, les services de gamelles ou de fabrication artisanale de plats sont autorisés à recevoir des titres-repas en paiement de leur prestation. Pour ce faire, les établissements doivent s'affilier aux émetteurs agréés (cf. procédure expliquée sur leur site Internet). Les avantages sont nombreux : acquérir une nouvelle clientèle et fidéliser l'existante, augmenter le chiffre d'affaires, avoir la garantie d'un remboursement fiable et valoriser son image.

Pour plus d'informations et/ou pour vous affilier aux réseaux, consultez les sites Internet des deux émetteurs : www.ticketrestaurant.nc ou cheques-services-caledoniens.nc

Participez au concours d'enseigne !

L'alliance CHAMPLAIN organise pour la seconde année consécutive, en partenariat avec la CCI et la CMA-NC, le concours « Florilège des enseignes calédoniennes ». L'objectif est de récompenser les 3 plus belles enseignes calédoniennes pour leur texte et leur graphisme, et de valoriser les meilleures dénominations. L'enseigne d'activité est un visuel à caractère informatif, publicitaire et décoratif, présentant l'activité du commerçant ou de l'artisan. Le texte de l'enseigne doit être rédigé en français et/ou en langues océaniques du pays, sans mots étrangers ni anglicismes, et doit être porteur de sens. L'enseigne peut être fixe ou mobile.

Le concours est ouvert jusqu'au 15 septembre 2014.

Pour participer, il suffit d'envoyer une photo de bonne

qualité de l'enseigne, en précisant sa localisation et le type d'activité correspondante, à l'Alliance CHAMPLAIN :

- Soit par courrier : BP 81 33 - 98 807 Nouméa Sud

- Soit par mail : alliance.champlain@offratel.nc

Tout le monde est habilité à présenter des candidats, dans les trois provinces. Ainsi, en 2013, plus de 200 photos avaient été reçues, et 172 présentées au jury.

Cinq enseignes seront récompensées. Le jury attribuera un trophée « Nautile d'or 2014 », ainsi que 4 distinctions.

La proclamation des résultats interviendra en octobre 2014.

+ d'infos : Tél. : 24 11 59 /81 02 07

et www.alliance-champlain.asso.nc



Conjoncture

Les indicateurs de l'économie calédonienne ne sont pas au beau fixe, mais qu'en est-il pour les entreprises artisanales de Nouvelle-Calédonie ? C'est à cette question que répond l'Observatoire de la CMA-NC, avec sa « Conjoncture artisanale 2013 ». Cette édition, qui vient de paraître, synthétise deux enquêtes d'opinion semestrielles, réalisées auprès d'un panel de 524 entreprises représentant les secteurs du bâtiment, de la production manufacturière, des services à la personne et de l'alimentation, implantées dans les trois provinces. Si une majorité d'artisans déclare une activité en repli durant l'année passée, celle-ci s'améliore comparée aux deux semestres précédents de 2012. Fin 2013, les indicateurs d'activité s'orientent positivement, avec une meilleure visibilité sur les carnets de commande, et une reprise des investissements. Ceux-ci sont financés sur fonds propres, et mettent à mal la trésorerie des petites entreprises. À noter : le maintien de l'emploi avec un recours plus systématique à la sous-traitance. Un zoom sur la situation du secteur du bâtiment, ainsi qu'une tendance sur les prévisions du premier semestre 2014, se trouvent également dans le document, téléchargeable sur le site www.cma.nc.



Formation gestion à Païta les 1^{er} et 2 septembre

La Chambre de métiers et de l'artisanat organise un stage sur la thématique de la gestion d'entreprise en salle de réunion de l'Arène du Sud, 2^e étage.

Ce stage, d'une durée de 2 jours et d'un montant de 15 000 F, est ouvert aux artisans et porteurs de projets de Païta et des communes alentours.

Les objectifs de cette formation sont de permettre aux professionnels de :

- comprendre les mécanismes de la comptabilité d'entreprise afin de mieux gérer leur activité au quotidien,
- acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel Eurêka ou sur support papier.

Au cours de ces deux jours, des éléments indispensables à la bonne gestion d'une entreprise sont abordés : l'entreprise et son environnement, les statuts juridiques et fiscaux, la tenue simplifiée des comptes, les objectifs et moyens de gestion et une initiation au logiciel Eurêka est dispensée.

Vous souhaitez participer à ce stage de gestion ?

Contactez Atumaimoana Delisle : Tél. : 25 97 40 ou atu.delisle@cma.n



Concours Meilleur Ouvrier de France

C'est une première ! Les épreuves qualificatives pour le prestigieux concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France » ont eu lieu en Nouvelle-Calédonie, pour les métiers de plombier et fontainier. Les candidats sont messieurs Frédéric MOLL, et Mickael TOTERREAU qui ont passé début juillet leurs épreuves théoriques et pratiques au sein de l'atelier plomberie du Centre de formation Lucien MAINGUET, durant une journée complète. Un jury, constitué localement, a supervisé le déroulement de ces épreuves et a testé la motivation des deux candidats calédoniens, avant de transmettre leurs conclusions au Comité organisateur du concours, en métropole. Les résultats quant à leur qualification éventuelle pour l'épreuve finale seront officialisés fin juillet. Début 2014, deux autres candidats calédoniens avaient été qualifiés, après avoir fait le déplacement en métropole pour passer leur épreuve. Messieurs Aurélien LELIEVRE, couvreur, et Manuel HENRY, charpentier, participent donc actuellement à la finale pour leur métier respectif. Candidat pour le métier de cuisinier, monsieur Ludovic GAULTIER attend les épreuves qualificatives, prévues en octobre.



Réunion



Qu'est-ce que la VAE ?

Institué en 2010 en Nouvelle-Calédonie par une loi de pays, le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir, sans formation et sur la seule base de l'expérience, un diplôme professionnel.

Dates des réunions d'information sur la VAE 2014 au CFA Lucien Mainguet à Nouville :

- lundi 1^{er} septembre
- lundi 24 novembre

> Session d'une heure de 17h15 à 18h15.

+ d'infos :

Pour participer à une réunion VAE ou vous informer sur la VAE, contactez le Point Relais Conseil du CFA Lucien Mainguet :

- Si vous êtes en province Sud et provinces des Iles :

Atumaimoana Delisle, conseillère formation, Tél. : 25 97 40

- Si vous êtes en province Nord :

Romain Agosti, chargé de formation continue, Tél. : 47 30 14

Vous pouvez aussi consulter le site Internet www.vae.nc



De gauche à droite : Feral Frédéric (entreprise "OPTIFLUIDS"), Tottereau Micakel (entreprise "LCR"), Gaultier Ludovic (Professeur "Lycée pro Païta"), Danis Nicolas, Commissaire "Meilleur Ouvrier de France", Henry Manuel (entreprise "HMC"), Lelièvre Aurélien (entreprise "Art Zinc"), Moll Frédéric (entreprise "LCR").
Absent: Vidal Maxime (entreprise "énergie plus plomberie").

Foire du Pacifique : nouvelles dates !

Les dates de la Foire du Pacifique ont été avancées ! L'événement, qui rassemble environ 30 000 visiteurs et plus de 100 exposants, aura donc lieu les **18, 19, 20 et 21 septembre** sur le parking de la Moselle à Nouméa. En tant qu'artisan, vous pouvez bénéficier du partenariat de la CMA-NC qui réserve, dans un hall dédié, 25 stands à prix négociés : (prise en charge de 40 % par la CMA-NC). Seule condition, fournir votre certificat d'immatriculation au Répertoire des métiers.

Contact : Rezomédias, Tél. : 28 63 01/

77 19 72/95 98 79 – rezomedias@gmail.com

Fin de la double circulation des billets

La période dite de « double circulation » s'achève au 30 septembre 2014. À compter du 1^{er} octobre 2014, il ne sera plus possible de régler ses achats ou de rendre la monnaie avec les anciens billets. S'il vous reste encore des billets de l'ancienne gamme, il est conseillé d'ici là de les verser sur votre compte en banque. Ces derniers resteront ensuite échangeables auprès des guichets de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM), sans limitation de durée.

Pour plus d'informations, contacter l'IEOM au 27 91 14

Une grappe pour le bois



Les professionnels du secteur du bois se sont associés en une grappe d'entreprises nommée « Bois et développement ». L'objectif est de travailler sur la problématique des productions locales de bois, de la graine au produit fini, en fédérant les opérateurs de la chaîne. Horticulteurs, gestionnaires forestiers scieurs, charpentiers, menuisiers, architectes : des compétences différentes qui s'associent aujourd'hui pour construire une stratégie de filière, avec en ligne de mire le développement des essences locales.

- **Développer la sylviculture locale**, qui permettra d'améliorer le bilan carbone de la Nouvelle-Calédonie, de fixer les populations rurales sur leur territoire, de développer les énergies renouvelables via la valorisation des coproduits

de l'exploitation forestière et de la première transformation, de rééquilibrer la balance commerciale en réduisant les importations.

- **Soutenir les métiers du bois** ainsi que la formation professionnelle et la création d'emplois.
- **Favoriser la construction bois** qui dégage 1 000 fois moins de CO2 que l'acier et 10 000 fois moins que l'aluminium... Telles sont les ambitions de cette nouvelle grappe d'entreprises, qu'elle compte défendre auprès des pouvoirs publics. Une logique qui est en phase avec les préoccupations environnementales et économiques actuelles.

+ d'infos : Adrien COLLOT, Directeur de la grappe
Tél. : 75 90 87 et adrien.collot@boisetdeveloppement.nc

Trophées de l'entreprise

Ce concours, organisé par la CCI-NC et Les Nouvelles Calédoniennes, est destiné à valoriser l'entrepreneuriat et les entreprises calédoniennes. Cette année, 5 millions de francs de récompenses seront à partager entre les finalistes. Les candidats peuvent concourir dans 4 catégories : L'innovation et le dynamisme économique, la création d'entreprise, l'environnement et l'entreprise numérique. Trois lauréats seront récompensés par catégorie. Les 1^{ers} recevront 500 000 F, les 2^{es} 400 000 F d'achat d'espaces publicitaires dans Les Nouvelles Calédoniennes, et les 3^{es} prix 350 000 F de formation et d'achat d'espace publicitaire dans le CCI Info.

Deux trophées seront aussi remis hors concours : le coup de cœur du jury et le meilleur manager. Lors de la 1^{re} édition, 2 lauréats sur les 7 récompensés étaient des entreprises artisanales ! SCADEM, entreprise de travaux sous-marins, avait remporté le Trophée de la performance, et l'Archipel aux baies roses, entreprise de fabrication de condiments et d'assaisonnements, le coup de cœur du jury. Tentez votre chance !

Les dossiers de candidatures sont à retirer dans les agences CCI ou à télécharger sur les sites www.cci.nc ou www.inc.nc et à déposer jusqu'au 8 août.

Permanences médiation



Un différend avec un client ou un fournisseur ? Une mésentente avec un associé ?

Un conflit avec un salarié ? Notre partenaire Orase, expert dans l'amélioration des relations humaines au sein des entreprises, vous propose des permanences :

À la CMA à Nouméa, de 12h00 à 13h30 :

- mardi 12 août 2014
- mardi 9 septembre 2014
- mardi 7 octobre 2014

En province Nord, de 12h00 à 13h30 :

- jeudi 14 août 2014 à Koné à la CCI
- mercredi 10 septembre 2014 à Poindimié à la CMA
- jeudi 9 octobre 2014 à Koné à la CCI

Renseignements auprès d'Orase : 76 48 19 – 76 28 64 - scm@lagoon.nc - Auprès d'un animateur économique de la CMA : 28 23 37

moi, je paie en ② ③ ④ fois

avec ma carte Visa ou Mastercard*
chez les commerçants affiliés
au réseau PnF

*“et maintenant
jusqu’à 500 000 F”*



Vous êtes commerçant et vous n’êtes pas encore affilié à PnF,
contactez le 256 990 pour un rendez-vous avec votre conseiller.

* Vous pouvez payer en plusieurs fois à partir de 20 000 F d’achat chez les commerçants affiliés quelle que soit
votre banque, avec votre carte Visa ou Mastercard délivrée en Nouvelle-Calédonie.

un produit
BCI
Groupe BRED

4 rendez-vous gratuits

Avec 4 thématiques différentes pour les professionnels du bâtiment (créateurs d'entreprise, artisans du gros œuvre, second œuvre et métiers de la finition), ces sessions d'information sont proposées tous les mercredis au siège de la CMA-NC à Nouméa.

La participation à au moins 3 des sessions proposées vous donne accès à des avantages exclusifs chez 7 fournisseurs du bâtiment. Actuellement, 18 artisans bénéficient déjà des avantages de la carte Pack Pro Bâtiment !

Août	Mercredi	6 août 14	08h - 09h30	Décrocher des marchés
Août	Mercredi	13 août 14	08h - 09h30	Réaliser le bon devis
Août	Mercredi	20 août 14	08h - 09h30	Optimiser mon intervention sur un chantier
Août	Mercredi	27 août 14	16h - 17h30	Démarrer en toute sécurité
Septembre	Mercredi	3 sept. 14	16h - 17h30	Décrocher des marchés
Septembre	Mercredi	10 sept. 14	16h - 17h30	Réaliser le bon devis
Septembre	Mercredi	17 sept. 14	16h - 17h30	Optimiser mon intervention sur un chantier

Informations et inscriptions : contactez Grégory Armando, animateur économique, ou Karine Lacroix, conseillère Santé, Sécurité, Environnement, Tél. : 28 23 37

Nouveautés et mises à jour sur vos logiciels Eurêka

- **Logiciel Eurêka Devis/Factures (nouvelle version 3b) :**

- Amélioration de la mise en page des devis et des factures
- Envoi direct des devis et factures par e-mail (onglet Outils/Paramétrer l'envoi d'e-mails)

- **Logiciel Eureka Tenue de compte (version 6b) :**

- Correction des R.A.N (Reports A Nouveau)

Pour effectuer les mises à jour :

- Ouvrez le logiciel
- Rendez-vous sur l'onglet « outils » puis « mise à jour d'Eurêka par Internet »

Attention ! Suite à un dysfonctionnement informatique en cours de résolution, les artisans usagers des logiciels



Eurêka, sont invités à ne pas utiliser les fonctionnalités d'encaissements à échéance et de paiements à crédits (onglet Opération/Recettes ou dépenses). Nous vous tiendrons informés via votre revue InfoMétiers de la sortie de la mise à jour du logiciel. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Si besoin vous pouvez contacter Diane Blanchard, conseillère TIC à la CMA au 28 41 42 ou espace.communication@cma.nc

MATINÉES ET SOIRÉES DE LA PRÉVENTION : calendrier 2014



Nouméa Matinée 7h30/11h30 - Soirée 17h/19h

27 août Relations de travail

17 septembre Coordination de chantier

Des sessions supplémentaires pourront être organisées au cours de l'année 2014 en fonction de l'évolution réglementaire.

+ d'infos sur les lieux des matinées et soirées, contactez Isabelle Verlaguet, Service prévention des risques professionnels, Direction du Travail et de l'Emploi, Tél. : 27 81 65



Salons à la Maison des artisans

Entrée libre et gratuite

Vendredi 5 au dimanche 7 septembre inclus

➔ **4^e salon de la mer et du bateau**

Vendredi 12 au samedi 13 septembre inclus

➔ **2^e forum de l'immobilier**

Jedi 2 au dimanche 5 octobre inclus

➔ **24^e salon Bât Expo**

PUISSANCE ET FLUIDITÉ
NOUVEAU Mazda BT-50
DOUBLE CABINE - BVM 150 / 200 CV ET DVA 200 CV
À PARTIR DE 2 990 000F

REPRISE ⁽¹⁾
de votre ancien
véhicule

Parking Hickson
Magenta 24 39 20 - Vallée du Tir 24 39 30

mazda

Photo: J. L. / Photo: J. L.

Agenda

* ADMINISTRATION GESTION

➔ Gestion 1

KONÉ	20 - 21 août
OUVÉA	26 - 27 août
NOUMÉA	28 - 29 août
PAÏTA	1 - 2 septembre
NOUMÉA	8 - 17 septembre
LIFOU	15 - 16 septembre

2 jours soit 16 heures - Prix : 15 000 F

Mieux comprendre les mécanismes de la comptabilité d'entreprise et acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel Eurêka.

➔ Gestion 2

NOUMÉA	6 - 7 août
KONÉ	11 - 12 août
KOUMAC	1 - 2 septembre
NOUMÉA	9 - 10 septembre
LIFOU	18 - 19 septembre
NOUMÉA	22 - 23 septembre

2 jours soit 16 heures - Prix : 15 000 F

Pour les artisans ayant suivi le stage Gestion1 : comprendre et évaluer la santé financière de l'entreprise, élaborer un bilan et un compte de résultat.

➔ Devis - Facture Eurêka

NOUMÉA	8 août
NOUMÉA	11 - 14 août
KONE	13 août
LIFOU	19 août
NOUMÉA	25 août
LA FOA	26 août
NOUMÉA	5 septembre
OUVÉA	8 septembre
MARÉ	17 septembre

1 jour soit 7 heures - Prix : 15 000 F

Pour les personnes connaissant le maniement d'un PC et désireux d'informatiser leur gestion. Créer un devis et une facture, suivre les coûts par chantier...

➔ Gestion du personnel

NOUMÉA	3 - 4 septembre
KONÉ	1 - 2 octobre

2 jours soit 14 heures - Prix : 24 000 F

Connaître les sources du droit du travail et les obligations sociales de l'employeur.

Acquérir les bases du vocabulaire de l'administration du personnel et de la paye...

➔ Appels d'offres

LA FOA 13 - 14 août
2 jours soit 14 heures - Prix : 24 000 F
Entrepreneur souhaitant répondre à des appels d'offres.

* INFORMATIQUE

➔ Informatique 1

KOUMAC	4 - 5 août
LA FOA	11 - 12 août
NOUMÉA	18 - 19 août
KONÉ	29 - 30 septembre

2 jours soit 16 heures - Prix : 15 000 F

Se familiariser et découvrir : WORD, EXCEL, Internet...

➔ Informatique 2

KOUMAC	26 - 27 août
KONÉ	28 - 29 août
LA FOA	22 - 23 septembre

2 jours soit 16 heures - Prix : 15 000 F

Acquérir les techniques de base de WORD et EXCEL.

* FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET TECHNIQUES

➔ Transport routier de personnes

KONÉ 25 - 29 août
5 jours soit 38 heures - Prix : 59 000 F
Pour les entrepreneurs ou futurs entrepreneurs de transport routier de personnes.

➔ Habilitation électrique

NOUMÉA 8 août
1 jour soit 7 heures - Prix : 24 000 F
Préparer le personnel électricien chargé d'assurer des travaux ou des dépannages à exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension et/ou haute tension.

➔ Agencement de stand

KOUMAC 13 - 14 août
PAÏTA 2 - 3 octobre
2 jours soit 14 heures - Prix : 15 000 F

Renseignez-vous !

Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

Où s'inscrire ?

Nouméa : Centre de Formation Lucien Mainguet, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8h à 12h et de 13h à 17h, du lundi au jeudi et le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h
Tél. : 25 97 40 • Email : formation@cma.nc

Pour une formation en province Sud : contactez Atu Delisle, 25 97 40

Pour une formation en province Nord et dans les îles Loyauté : contactez Romain Agosti, Antenne CMA Koné : 47 30 14

Stages et ateliers collectifs

Pour organiser dans votre commune un atelier de création d'entreprise ou un stage de gestion, contactez l'antenne de la CMA la plus proche de chez vous.

➔ Cuisine

LIFOU 1 - 5 septembre
2 jours soit 14 heures - Prix : Nous consulter

➔ Couture/Teinture

LIFOU 5 - 6 août
OUVÉA 19 - 20 août
2 jours soit 14 heures - Prix : Nous consulter

* FORMATIONS SANTÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

➔ Évaluation des Risques Professionnels (EvRP)

POINDIMIÉ 6 - 7 août
LA FOA 7 - 8 août
KOUMAC 18 - 19 août
KONÉ 1 - 2 septembre
NOUMÉA 18 - 19 septembre
2 jours soit 16 heures - Prix : 15 000 F
Identifier les risques de votre activité quotidienne et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptée.

➔ Sensibilisation Amiante Bâtiment

POINDIMIÉ 25 août
NOUMÉA 27 août
1 demi journée soit 4 heures - Prix : 15 000 F
Connaître et évaluer les risques auxquels vous êtes exposés, mettre en œuvre le plan de prévention.

➔ Sensibilisation Amiante Environnemental

POINDIMIÉ 25 août
NOUMÉA 27 août
1 demi journée soit 4 heures - Prix : 15 000 F
Connaître les bases de la réglementation amiante et être capable d'identifier les activités susceptibles de libérer des poussières.

LIBÉREZ-VOUS AVEC LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Boîtes postales

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE C'EST :

- **FACILE** : un seul formulaire à remplir.
- **PRATIQUE** : inutile de se déplacer en agence.
- **FIABLE** : ni oubli, ni retard de paiement.

**Vous avez jusqu'au 5 septembre
pour faire la demande et en bénéficier
dès cette année !**

**Gratuit & sans
engagement.**



Le monde à portée de main

L'imprimerie Haute Définition

Tout papier d'imprimerie de 80 à 300 g, en petites et moyennes quantités !

Cartes de visite
Flyers
Dépliants
Brochures
Bons-cadeaux
Enveloppes
Menus
Affiches
Faire-part
Billetterie...

Qualité, prix & délais !

Tél. 27 25 16 - digiprint@digiprint.nc
140 rue Bénébig - Magenta - 98800 Nouméa

↓
Format
d'exception
jusqu'à
320 x 980 mm



Initiation soudure SAEE

////////////////////////////////////

**Je réalise des assemblages
et des profilés en acier.**

➔ **Public concerné**

Toute personne souhaitant acquérir un premier niveau en soudure à l'arc avec électrode enrobée.

➔ **Objectifs**

- Réaliser des assemblages de plats et de profilés de fines épaisseurs grâce au procédé de soudage à l'arc avec électrode enrobée sur des éprouvettes assemblées en angle et bout à bout en toute position.
- Avoir un premier niveau de qualité couramment accepté dans les activités de la métallerie-serrurerie.

➔ **Contenu technique de la formation**

A / Développer ses connaissances sur :

- L'hygiène et la sécurité
- L'influence des paramètres
- Les métaux d'apport
- La maintenance des équipements
- Les notions sur la qualité des soudures

B / Cas pratique

- Mettre en oeuvre l'équipement du soudeur
- Mettre en service et régler un générateur de soudage à l'arc avec électrode enrobée
- Souder des assemblages en angle en toutes positions
- Souder des assemblages bout à bout en toutes positions
- Connaître l'origine et corriger les défauts



➔ **Moyens pédagogiques**

Salle spécifique équipée de postes à souder.
Cours et travaux dirigés avec support d'enseignement sur la base de cas pratiques.



Prochaines dates : 27 au 28 août
à Nouméa, au CFA Lucien Mainguet

Durée : 20 heures en journée
de 7h00 à 11h00 et 12h00 à 16h00

Coût : 24 000 FCFP

Nombre de stagiaires : 6 à 8

Contacts :

> Province Sud : 25 97 40/Fax 25 97 41
atu.delisle@cma.nc

> Province Nord et Iles Loyauté :
47 30 14 / Fax 47 30 17

NOUVELLE PEUGEOT 308

CONCENTRÉE SUR VOS SENSATIONS

ÉLUE
VOITURE
DE L'ANNÉE
2014



Rejoignez Peugeot Nouvelle-Calédonie sur Facebook ou sur www.peugeot.nc



* Photo non contractuelle. - www.la-fabrik.nc

NOUVELLE PEUGEOT 308

MOTION & EMOTION



PEUGEOT



MENARD - 41 44 70
AUTOMOBILES - cfoogroup.com

Ouvert : du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h à 18h - le samedi 8h30 à 11h30 - **Nouveau showroom** : NC Motors à Koné 46.61.61 **Nos agents** : Bourail : Profils Pacifique 46.52.50 - Koumac : YC Locations : 99.08.30 - Poindimié : Parkauto : 77.66.29

Mutuelle des Patentés et Libéraux



Tarif* à partir de
4.600f
par mois



*voir dispositions particulières

NOUMEA 85 bis route de l'Anse Vata - BP 8183 98807 Nouméa Cedex - Tél : 28 15 97
KONE Maison de la Mutualité - ZI du pont blanc - BP 352 98825 Pouembout - Tél : 47 77 18
www.mpl.nc . mpl@mpl.nc

Coiffure

→ Alain, gérant du salon de coiffure Vertigo

Alain est coiffeur depuis 30 ans. Il commence comme salarié à Strasbourg puis à Lyon et Nouméa, avant d'y ouvrir son salon, Vertigo, rue de Sébastopol en 1994.

Audrey est la sixième apprentie qu'il forme. « Je les ai toutes gardées quatre à cinq ans, deux d'entre elles ont déjà ouvert leurs salons et une autre est coiffeuse à domicile (...) Je n'ai eu que des apprenties parfaites ! » Et Audrey ne déroge pas à la règle, « elle est très réceptive à l'apprentissage, elle est assidue, attachée à la présentation et d'humeur constante, c'est important ! En trois ans, elle est devenue plus sûre d'elle, moins timide et plus entreprenante. » Le Maître d'Apprentissage déplore néanmoins que la formation ne comprenne pas de cours d'anglais, « vue notre situation géographique, maîtriser l'anglais est fondamental. Partir en métropole pour suivre des stages coûte cher ! Il serait plus évident d'aller en Australie ». Selon l'artisan, il est prématuré de se mettre à son compte à l'issue de son apprentissage, « il faut bien 10 ans d'expérience, dans plusieurs salons, pour devenir un coiffeur accompli ». Une fois les techniques maîtrisées, il faut savoir « établir un rapport de confiance avec sa clientèle, s'imposer en tant que professionnel tout en étant à l'écoute. »

→ Audrey Coulson, 2^e année BP Coiffure

Après un CAP et une mention complémentaire, Audrey a choisi de poursuivre sa formation en brevet professionnel. La jeune femme en est maintenant à sa 5^{ème} année d'apprentissage, dont trois passées au salon Vertigo. « J'ai choisi la coiffure après un bac ES. J'étais indécise, j'ai donc fait un bilan d'orientation à l'IDC NC. Les résultats ont révélé trois métiers qui pouvaient me correspondre : assistante mortuaire, je pense parce que l'activité consiste embellir les corps..., garde républicaine car je monte à cheval, et coiffeuse. J'ai choisi la coiffure ! » Ce que préfère Audrey, c'est la réalisation de chignons et de coupes. La sienne ne correspond d'ailleurs pas vraiment aux goûts plus classiques de la clientèle du salon. Mais qu'importe ! Son maître d'apprentissage nous confie avoir commencé dans le métier avec « une coupe à la Desireless, cheveux droits sur la tête couleur orange ! ». Audrey entame sa dernière ligne droite avant l'obtention de son brevet professionnel. Elle s'imagine encore un temps salariée, avant d'ouvrir, plus tard, son propre salon.



Compétences acquises durant le Brevet professionnel de coiffure

L'apprenti titulaire d'un Brevet professionnel de coiffure est capable, à l'issue de sa formation, de :

- Concevoir et mettre en œuvre des coupes et coiffages personnalisés, des coiffures événementielles et des tailles du système pilo-facial (barbes, moustaches...) au rasoir, aux ciseaux, à la tondeuse.
- Mettre en œuvre des techniques de soins du cuir chevelu et de soins capillaires.
- Modifier temporairement ou durablement la forme ou la couleur des cheveux (éclaircissement, décoloration, décollement de racines, permanentes...)
- Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle, évaluer sa satisfaction.
- Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services.
- Animer et encadrer les personnels, évaluer leur travail, planifier les activités.
- Participer à la gestion et au développement de l'entreprise.

Pour devenir Maître d'Apprentissage, renseignez-vous auprès de Françoise Mapou 25 97 40

Recrutement des apprentis pour la rentrée 2015

À partir du mois d'août, les futurs maîtres d'apprentissage peuvent déposer leur demande d'agrément les autorisant à accueillir un apprenti. Recruter un apprenti présente plusieurs avantages, cela permet de renforcer son équipe et conforter sa compétitivité, d'employer un jeune à $\frac{3}{4}$ temps, en étant exonéré des charges sociales et en bénéficiant d'une prime annuelle, c'est aussi l'opportunité de former un collaborateur selon ses propres techniques et valeurs dans l'objectif de recruter un futur salarié autonome et directement opérationnel, c'est enfin un bon moyen d'assurer l'avenir de son entreprise en ayant sous la main son potentiel reprenneur au moment de la retraite. Former un apprenti, c'est aussi contribuer à la pérennité de son métier par la transmission de ses savoir-faire et, plus largement, participer à une meilleure qualification dans l'artisanat. La demande d'agrément est un formulaire-type à retirer auprès du Centre de formation Lucien Mainguet à Nouville, dans les antennes de la CMA du Nord ou bien à télécharger sur le site Internet www.cma.nc.



La demande est à faire parvenir au Centre de formation Lucien Mainguet qui la transmet à la Direction du Travail et de l'Emploi pour instruction. L'agrément intervient après une visite dans l'entreprise, dans un délai de 2 semaines à 1 mois environ. Il est valable 5 ans.

Pour plus d'informations contactez un chargé de relation entreprises au 27 97 40 ou consulter le site www.cma.nc

 **SARL
MECALOC**

Terrassement VRD
AEP, Transport Enrochement
Génie Civil

Tél/Fax : 41 76 63 - Gsm : 77 60 15
BP 857 98 870 Bourail
E-mail : mecaloc@lagoon.nc





De nouvelles initiations gratuites



En 2014, le Passeport pour l'Économie Numérique évolue pour suivre les tendances en termes d'informatique, d'Internet et d'expérience utilisateurs.



➔ Parcours InfoTic

Des séances de sensibilisation aux TIC sur des sujets d'actualité et adaptées à vos demandes. Les 6 réunions collectives vous permettent de vous informer sur les outils numériques qui existent et que vous pouvez utiliser dans le cadre de votre activité professionnelle.

- 1 - Les e-services et les sites Internet utiles pour mon entreprise en Nouvelle-Calédonie
- 2 - Démonstration des logiciels Eurêka
- 3 - Mon entreprise sur Internet
- 4 - La signature électronique et ses usages en Nouvelle-Calédonie
- 5 - Sécuriser l'informatique de mon entreprise
- 6 - Informatiser ma gestion d'entreprise

Durée des sessions : 1h30

➔ Parcours Pr@Tic

Des séances « pratiques » pour « toucher » la mobilité sur smartphones et tablettes numériques afin de découvrir les nouvelles technologies et de vous familiariser à ces nouveaux outils.



Durée des sessions : 2h30 avec 4 participants maximum par séance.

➔ Parcours Cre@Tic

Des entretiens individuels d'accompagnement et de conseil, pour développer la visibilité et la présence des entreprises artisanales sur le web (sites Internet, pages Facebook, etc.).



À noter :

Le Parcours InfoTic est proposé sur Nouméa, Grand Nouméa, en Province des Îles et aussi dans les antennes de Koné, Koumac, Poindimié et La Foa. Les Parcours Pr@Tic et Cre@TIC sont proposés sur Nouméa.

Bénéficiez d'avantages avec nos partenaires :



* DÉMONSTRATION DES LOGICIELS EURÊKA

Koumac > Tél. : 47 68 56

➔ Jeudi > 18/09/2014 > 16h-17h30

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Mardi > 12/08/2014 > 16h-17h30

➔ Jeudi > 28/08/2014 > 16h-17h30

➔ Jeudi > 18/09/2014 > 16h-17h30

* INFORMATISER MA GESTION D'ENTREPRISE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Mardi > 26/08/2014 > 16h-17h30

➔ Mardi > 23/09/2014 > 16h-17h30

Poindimié > Tél. : 42 74 82

➔ Lundi > 15/09/2014 > 16h-17h30

La Foa > Tél. : 46 52 86

➔ Lundi > 25/08/2014 > 16h-17h30

Koné > Tél. : 47 30 14

➔ Jeudi > 07/08/2014 > 16h-17h30

* MON ENTREPRISE SUR INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Jeudi > 04/09/2014 > 16h-17h30

* SÉCURISER MON SYSTÈME INFORMATIQUE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Jeudi > 21/08/2014 > 16h-17h30

Bourail > Tél. : 46 52 86

➔ Mercredi > 06/08/2014 > 16h-17h30

* LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Jeudi > 07/08/2014 > 16h-17h30

➔ Mardi > 30/09/2014 > 16h-17h30

* LES E-SERVICES ET LES SITES INTERNET UTILES POUR SON ENTREPRISE EN NC

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Mardi > 19/08/2014 > 16h-17h30

➔ Jeudi > 11/09/2014 > 16h-17h30

Koné > Tél. : 47 30 14

➔ Mardi > 02/09/2014 > 16h-17h30

* SÉANCES D'INITIATION PRATIQUE SUR SMARTPHONE ET TABLETTE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

➔ Mardi > 05/08/2014 > 14h-16h30

➔ Jeudi > 14/08/2014 > 15h-17h30

➔ Mardi > 02/09/2014 > 14h-16h30

➔ Mardi > 09/09/2014 > 14h-16h30

➔ Mardi > 16/09/2014 > 14h-16h30

➔ Jeudi > 25/09/2014 > 15h-17h30

+ d'infos : 28 23 37

ou espace.communication@cma.nc

En partenariat avec la



est aux côtés
des Artisans

OFFRE SUR MESURE*



PASSEPORT pour l'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

pour seulement **3800^F CFP /mois !**

Connexion Internet Haut-Débit

Emails professionnels

Stockage en ligne de 25 Go

Téléphonie IP

Page Facebook

Et bien d'autres avantages encore....

Pour en savoir plus et pour bénéficier de cette offre, présentez vous en boutique avec votre carte « Passeport pour l'Economie Numérique ».



CENTRE TEARI Koné
PLEXUS Ducos (1er étage)
SHOP Center Vata (RDC)

Tél : 28 88 88
Email : contact@lagoon.nc
www.lagoon.nc

INFO FUTÉE

Générer des mots de passe forts

90 % des mots de passe pourraient être piratés ! Ces derniers constituent le premier niveau de protection contre le piratage informatique. Un mot de passe vulnérable met en péril la sécurité de vos données personnelles, correspondances professionnelles ou privées ou l'accès à votre compte bancaire. Pour être « fort » un mot de passe doit compter entre 8 et 10 caractères et être compliqué. C'est-à-dire comporter des lettres minuscules, majuscules, chiffres, caractères spéciaux, symboles et signes de ponctuation. Pour créer un mot de passe difficile mais facile à retenir, vous pouvez utiliser la méthode phonétique, par exemple avec la phrase « j'ai acheté huit CD pour 100 Francs cet après-midi », vous obtiendrez le mot de passe suivant « ght8CD%F7am ». Vous pouvez aussi ne garder que les premières lettres d'une citation ou d'une chanson, en veillant à alterner minuscules et majuscules. Enfin, pour créer des mots de passe différents sans les multiplier à l'infini, pensez à un préfixe facile à mémoriser pour chaque type de compte. Par exemple : BKE-motdepasse pour la banque ou IMP-motdepasse pour les impôts...



UN ARTISAN SUR INTERNET

Erkamapia services est une entreprise artisanale située au Mont-Dore. Elle installe et répare à domicile l'électroménager de toutes marques (frigo, congélateur, centrale vapeur, lave-vaisselle, four, micro-onde, gazinière, cafetière, aspirateur...), et réalise des travaux de rénovation et de maintenance de maison (électricité, plomberie, maçonnerie, peinture...) sur le Grand Nouméa. Son site Internet www.erkamapia.com permet de visualiser en images les différents types de réalisations possibles.



SITE UTILE

Initié par la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, le site www.nc-eco.nc est un observatoire économique en ligne qui mutualise les informations des principaux acteurs économiques (IEOM, ISEE, IDC-NC...) pour les rendre plus accessibles. L'objectif de ce projet évolutif est de devenir un centre de ressources et d'analyse de données économiques, afin d'apporter une aide à la décision aux entreprises et institutions, porteurs de projet ou encore chargés de mission qui ont besoin d'éléments concrets pour anticiper l'évolution d'un marché, comprendre les besoins d'un secteur ou encore faire un état des lieux en vue d'un projet futur. Le site s'organise autour de plusieurs rubriques, parmi elles : « Mon secteur, mes chiffres clés », un espace réservé aux ressortissants de la CCI. Il regroupe des indicateurs chiffrés permettant de se positionner par rapport aux autres entreprises de son secteur. La rubrique « Focus sur... », contient des indicateurs relatifs au commerce, aux déchets, au tourisme et à l'industrie. La rubrique « Études et comparaisons » est un espace de veille sur les publications des différentes institutions et instituts économiques. La recherche se fait par thème, lieu ou date.



Échéances fiscales et sociales

Les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la paierie du Territoire, avant le :

* 10 AOÛT 2014

➔ MUTUELLE

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de juillet 2014.

* 20 AOÛT 2014

➔ MPL

- Prélèvement cotisation du mois de septembre 2014 pour ceux qui ont opté le règlement mensuel.

* 31 AOÛT 2014

➔ IS

- Paiement du 1^{er} acompte IS 2015 pour les entreprises clôturant 31/01/2015.
- Paiement du 2^e acompte IS 2014 pour les entreprises clôturant au 30/09/2014.
- Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 30/04/2014.
- Paiement du solde IS 2014 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 30/04/2014.

* 10 SEPTEMBRE 2014

➔ MUTUELLE

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois d'août 2014.

* 20 SEPTEMBRE

➔ MPL

- Prélèvement cotisation du mois d'octobre 2014 pour ceux qui ont opté le règlement mensuel.
- Prélèvement cotisation du 4^e trimestre pour ceux qui ont opté le règlement trimestriel.

* 30 SEPTEMBRE 2014

➔ IS

- Paiement du 1^{er} acompte IS 2015 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 28/02/2015.
- Paiement du 2^e acompte IS 2014 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/10/2014.
- Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 31/05/2014.
- Paiement du solde IS 2014 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 31/05/2014.

SNC OFFSHORE - RCS : NOUMEA 97 8 492 422 (97 8 1381)

L@goon
Internet - Téléphonie - Vidéo

Tél : 28 88 88 - contact@lagoon.nc - www.lagoon.nc

PLEXUS Ducos (1er étage) SHOP Center Vata (RDC) CENTRE TEARI Koné

*Voir conditions de l'offre en boutique



-10% Pour les **ARTISANS**
sur les OFFRES ADSL*



Assurer sa présence sur Internet



**Quels sont les avantages pour une entreprise artisanale d'être présente sur Internet ?
Comment choisir entre un site Internet, un blog, ou une page sur les réseaux sociaux ?**



→ Pourquoi être présent sur Internet ?

• Une source d'information incontournable

Pour nombre d'entre nous, taper des mots clés sur les moteurs de recherche et les annuaires en ligne font partie de nos premiers réflexes pour chercher une information

• Une visibilité sans précédent

Aujourd'hui, 72 % des ménages calédoniens possèdent au moins 1 ordinateur (fixe ou portable) et 46 % disposent d'un accès Internet à domicile¹.

Facebook compte 70 000 utilisateurs soit 35 % de la population² ! Assurer une présence sur la Toile, c'est se donner l'opportunité de découpler sa notoriété, en Nouvelle-Calédonie mais aussi au-delà des frontières.

• Se mettre à la page... numérique

Même les activités les plus traditionnelles ont leur place sur Internet. Une communication bien pensée sur le web valorise l'image de marque d'une entreprise qui se retrouve ainsi « dans le coup ».

→ Communiquez à moindre coût

Si vous avez peu de budget, sachez que le web est le seul espace qui offre encore la possibilité de communiquer à moindre frais. Il existe des logiciels ou des plateformes gratuites ou peu coûteuses pour créer un site ou un blog. En revanche, vous devrez consacrer du temps au départ pour sa conception, pour choisir une présentation graphique, et pour le référencer pour qu'il soit plus visible en apparaissant en tête des moteurs de recherche.

De même, être présent sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter...) est généralement gratuit mais vous demandera d'actualiser régulièrement vos informations. La présentation de la page doit être soignée car c'est la première impression que

l'on aura de votre entreprise. Les publications sur les réseaux sociaux doivent être mûrement réfléchies et s'intégrer à une stratégie globale qui sera déterminante pour l'e-réputation de l'entreprise.

Par ailleurs, la publicité sur Internet reste financièrement abordable, comparativement aux autres médias. Avantage supplémentaire, ses impacts sont mesurables par nombre d'affichages, et nombre de « clics ». Il existe deux sortes de bannières publicitaires : celles sur lesquelles on clique et qui redirigent vers le site Internet de l'entreprise ou vers une page dédiée, et celles qui se contentent d'afficher le contact de l'entreprise. Il est important de bien choisir les sites sur lesquels vous mettrez votre publicité. Le profil de leurs internautes doit, entre autres, correspondre à celui de vos clients potentiels.

→ Par où commencer ?

Avant de vous lancer, posez-vous les bonnes questions :

• **Quel est votre besoin ?** Présenter simplement votre entreprise et indiquer vos coordonnées, montrer votre catalogue de produits, les vendre en ligne, envoyer une lettre d'information périodique (newsletter), pouvoir changer régulièrement le contenu de vos informations, faire de la publicité ?

• **Combien de temps pouvez-vous y consacrer ?**

L'actualisation de votre blog ou de votre page professionnelle sur les réseaux sociaux demandera du temps. Si vous n'en avez pas beaucoup, mieux vaut opter pour un site web vitrine. Vous

1- Source : Baromètre du numérique 2011 : la Nouvelle-Calédonie à l'heure d'Internet, Observatoire du numérique de Nouvelle-Calédonie.

2- Source : Dossier thématique Les réseaux sociaux, Observatoire du numérique de Nouvelle-Calédonie, août 2011

pouvez aussi confier votre blog ou votre page Facebook ou autre à quelqu'un de confiance qui connaît bien votre activité, saura la mettre en valeur, et aura le temps pour cela. Car créer un blog ou une « fan page » sur les réseaux sociaux et ne pas l'alimenter, est totalement inutile voire nuisible à votre image !

• **Quelles sont vos compétences informatiques ?**

Vous voulez créer un site Internet digne de ce nom, avec des fonctionnalités complexes (base de données, paiement en ligne, espaces privés...) ou bien encore « faire le buzz » sur les réseaux sociaux en organisant un jeu concours ? N'hésitez pas à vous tourner vers des professionnels : agences de communication ou agences spécialisées dans la création web. Après une première rencontre qui consiste à évaluer vos besoins, ces professionnels vous proposeront des solutions adaptées, un devis et un cahier des charges.

➔ **Sautez le pas !**

Pour vous aider à sauter le pas, la CMA-NC propose le « Passeport pour l'économie numérique » : l'opportunité de découvrir, gratuitement, les outils et les usages du numérique pour votre entreprise. Parmi les différents modules proposés, « Mon entreprise sur Internet » vous informe sur les différentes solutions pour créer votre site Internet, votre blog ou votre page professionnelle sur les réseaux sociaux. Des rendez-vous individuels « Cré@TIC » sont également organisés pour mener à bien votre projet.

Bon à savoir, une fois obtenu votre « Passeport », vous bénéficiez d'avantages auprès des partenaires qui vous proposent des offres promotionnelles exclusives sur certains de leurs produits et services :

- **Infocom** : 10 % de remise sur l'ensemble des produits du magasin (ordinateur portable, tablettes...).
- **Lagoon** : connexion internet à 3 800F/mois comprenant une connexion internet Haut-Débit jusqu'à 16 Méga, la téléphonie IP avec appels gratuits vers la métropole et entre les Box locales, la création d'une page Facebook et d'emails au nom de l'entreprise. Elle comprend également, un espace de stockage de 25Go pour le partage et la sauvegarde de fichiers ainsi qu'une seconde connexion Internet à prix réduit.
- **Skazy** : sites internet à prix préférentiels, 4 « packs » clés en main et création de pages Facebook 30 000F au lieu de 50 000F.
- **XL Programmation** : remise de 50 % sur les frais d'ouverture de compte aux services en ligne PaieXL et ComptaXL Web. Remise de 10 % sur le logiciel CaisseXL Tactile
- **Square** : remise de 50 % sur les frais d'installation sur l'offre de sauvegarde de vos données dans un data center sécurisé.

Remise de 50 % sur les frais de mise en service pour l'offre « cloud » pour 5 utilisateurs et remise de 50 % sur les frais de migration sur la solution « mail » pour 5 utilisateurs afin de synchroniser vos mails au sein de votre entreprise.

Aides financières !

Les provinces octroient des aides au financement pour la communication et le développement commercial. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du service économique de la province dont vous dépendez.

Les annuaires web

Les annuaires sur Internet permettent aux entreprises d'être visibles sur la Toile à moindre coût, voire gratuitement. C'est le cas pour l'annuaire officiel des artisans de Nouvelle-Calédonie mis à disposition par votre CMA-NC, et disponible sur notre site : [www.cma.nc/rubrique « annuaire des artisans »](http://www.cma.nc/rubrique%20annuaire%20des%20artisans). Il existe également des annuaires géographiques qui vous permettent d'être visibles sur une carte interactive, comme Google Maps.

Un « point nc » combien ça coûte ?

Géré par l'OPT, le nom de domaine en « .nc » vous coûtera 2 940 XPF TTC pour deux ans. Une option suffisante si vous n'envisagez pas d'exporter votre marque ou votre savoir-faire.

Vous craignez de vous empêtrer dans la toile ?

Diane Blanchard, conseillère en Technologies de l'Information et de la Communication à la CMA, est à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets. N'hésitez pas à la contacter au Tél. : 28 41 42 email : espace.communication@cma.nc

Salaire minimum, valeur du point et jours fériés et chômés

SMG → SALAIRE MINIMUM GARANTI → 899,32 F par heure - 151 985 F par mois (base 169h)

SMAG → SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI → 764,43 F par heure - 129 189 F par mois (base 169h)

* BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

→ Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2013 : **881 F**
Avenant n°29 du 14 décembre 2012 - Étendu JONC n°8899 du 25/04/13
→ Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 25 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai
Ascension - 14 juillet - 15 août - 11 novembre - 25 décembre

* BOULANGERIE PÂTISSERIE

→ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **902 F**
Avenant n° 17 du 18 février 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13
→ Jours fériés chômés : **4 jours, avenant n° 11 article 5 du 22/10/07** > 1^{er} janvier - 1^{er} mai - 2 jours variables fixés en entreprise

* COIFFURE

→ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **943 F**
Avenant n°16 du 7 janvier 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13
→ Jours fériés chômés : **Pas de mention dans l'accord ni négocié** > 1^{er} mai (obligatoire AIT)

* COMMERCE ET DIVERS

→ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **776 F**
Avenant n°33 du 20 février 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13
→ Jours fériés chômés : **4 jours obligatoires, article 28 de l'accord remplacé par article 5 de l'avenant n°33** > 1^{er} janvier - 1^{er} mai - 24 septembre - 25 décembre
3 autres jours recommandés > 1^{er} avril (Lundi de Pâques) - 20 mai (Lundi de Pentecôte) - 1^{er} novembre (Toussaint)

* ESTHÉTIQUE

→ Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2013 : **1 070 F**
Avenant n° 8 du 27 novembre 2012 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13
→ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 40 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 1^{er} novembre - 25 décembre

* HÔTELS - BARS - CAFÉS...

→ **Voir grille salariale (Rémunération par catégorie)**
Modification de l'article 21/La prime d'assiduité est portée à 3 000 F
Avenant n° 18 du 12 décembre 2012 - Étendu au JONC n°8938 du 15/08/2013

→ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 25 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - 14 juillet - 24 septembre - 11 novembre - 25 décembre

* INDUSTRIE

→ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **764 F**
Avenant salarial n°27 du 11 février 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13
→ Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 26 de l'accord remplacé par l'article 4 de l'avenant n°27** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 24 septembre - 1^{er} novembre - 25 décembre

* INDUSTRIES EXTRACTIVES MINES ET CARRIÈRES

→ Valeur du point à compter du 1^{er} avril 2012 : **725 F**
Avenant n°16 du 14 mars 2012 - Étendu JONC N° 8800 du 5 juillet 2012
→ Jours fériés chômés : **6 jours, article 25 de l'accord > 3 jours obligatoires** > 1^{er} janvier - 1^{er} mai - 25 décembre
Et 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante dans chaque entreprise

* TRANSPORTS SANITAIRES

→ Valeur du point à compter du 1^{er} mars 2012 : **1 050 F**
Avenant salarial n° 11 du 21 février 2012 - Étendu JONC n° 8784 du 15/05/12
→ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 47 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai
Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 1^{er} novembre - 25 décembre

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - 8 mai - Jeudi de l'Ascension - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - Assomption - 24 septembre - Toussaint - 11 novembre - Noël**

Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession les jours fériés chômés peuvent être décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1^{er} mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

Nos permanences et visites d'entreprises

Permanences

Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes. Horaires : 9h - 11h30

* Province Sud

Contact CMA > **Christian FUZIVALA** - Tél. : 46 52 86

- ➔ **BOULOUPARIS** (à la mairie)
Vendredi 01 août
- ➔ **BOURAIL** (à l'antenne de la province Sud)
Mercredi 06 août - Jeudi 07 août - Jeudi 28 août

Contact CMA > **Julie VERHAEGE** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **PAÏTA** (à la mairie)
Tous les 2^e mercredis de chaque mois de 8 h à 12 h

* Province Nord

Contact CMA > Poindimié : **Audrey POABATY** - Tél. : 42 74 82

- ➔ **HIENGHÈNE** (à la mairie)
Mardi 12 août - Mardi 09 septembre
- ➔ **HOUAÏLOU** (à la mairie)
Mardi 26 août - Mardi 30 septembre
- ➔ **KOUAOUA** (à la mairie)
Mardi 16 septembre

* Province Iles Loyauté

Contact CMA Nouméa > **Kevin WENGER** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **LIFOU** (à la Case de l'entreprise)
Jeudi 07 août



Visites

Un agent CMA se déplace dans votre entreprise. Prendre rendez-vous pour une des dates suivantes :

* Province Sud

Contact CMA > **Grégory ARMANDO** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **DUMBÉA - NOUMÉA**
Tous les mardis et mercredis

Contact CMA > **Julie VERHAEGE** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **NOUMÉA - MONT-DORE - PAÏTA**
Du mardi au vendredi

Contact CMA La Foa > **Christian FUZIVALA** - Tél. : 46 52 86

- ➔ **BOULOUPARIS**
Vendredi 01 août
- ➔ **BOURAIL**
Mercredi 06 août - Jeudi 07 août - Jeudi 28 août

* Province Iles Loyauté

Contact CMA Nouméa > **Kevin WENGER** - Tél. : 28 23 37

- ➔ **LIFOU**
Jeudi 07 août - Vendredi 08 août

MON ENTREPRISE



BESOIN
DE DÉVELOPPER
OU D'INSTALLER
VOTRE ACTIVITÉ ?

TERRAINS D'ACTIVITÉS
À VENDRE À PARTIR DE
12 MILLIONS.



secal

Renseignements 46 70 10
www.dumbeasurmer.nc

PARC D'ACTIVITÉS PANDA
Dumbéa
sur mer
nouvelle ville, nouvelle vie



La réglementation : contrainte ou progrès ?

De ses pionniers, la Nouvelle-Calédonie a hérité la liberté d'entreprendre. Aujourd'hui encore créer son entreprise sur le Caillou est chose aisée. L'accès libre à la plupart des métiers présente des avantages. Il favorise l'auto-emploi, dans un contexte de minima sociaux calédoniens quasi inexistants, il permet aux populations de trouver facilement des artisans dans leur commune et offre une flexibilité du marché de l'emploi. Néanmoins, d'année en année, la réglementation se renforce. Non pas pour entraver la libre entreprise, mais pour professionnaliser les métiers, les valoriser, garantir la qualité des produits et prestations, protéger les consommateurs et les artisans en leur assurant de bonnes conditions d'hygiène, de santé et de sécurité. Souvent perçue comme une contrainte, la réglementation est pourtant un moyen pour l'ensemble de l'artisanat de valoriser son image et de pérenniser son activité. Le point sur les professions réglementées et les enjeux liés à ces législations.

La réglementation dans le secteur artisanal se place à deux niveaux. En amont, elle régit l'accès aux métiers pour les travailleurs indépendants. Seules certaines professions sont concernées par l'obligation de posséder un diplôme, ou d'obtenir une autorisation administrative ou un agrément pour pouvoir exercer à son compte. Ces conditions d'accès permettent à la fois de sécuriser les clients, mais aussi de professionnaliser l'activité, en garantissant une prestation de qualité, et de protéger les artisans d'une concurrence non qualifiée.

Dans un second temps, la réglementation encadre l'exercice des métiers. Encadrement d'un point de vue économique et commercial : règles d'affichage des prix, obligation pour certains prestataires de rédiger des devis au-delà d'un certain montant... Encadrement technique : propre à certains métiers. Enfin, encadrement relevant de problématiques d'hygiène, de santé-sécurité au travail et d'environnement. Ces réglementations transversales concernent des activités diverses. Elles visent à garantir la transparence de l'information, à préserver les droits du consommateur et ceux de l'artisan en cas de litiges, et à garantir des conditions de travail à la fois respectueuses pour le cadre de vie des générations futures, et protectrices pour les chefs d'entreprise, les salariés et leurs clients.

La CMA-NC est très vigilante sur toutes les réglementations ou projets de réglementations qui touchent le secteur artisanal. Elle est saisie régulièrement, par le Gouvernement, ou le Conseil économique et social par exemple, pour rendre des avis, et mesurer l'impact des réglementations sur les professions concernées. Votre chambre consulaire s'attache à vérifier à ce que la législation soit effectivement applicable par les professionnels et veille systématiquement à ce qu'elle soit en faveur de l'intérêt général des métiers.

Métiers : quelles réglementations pour quelles activités ?

À quoi ça sert ?

Certaines professions sont soumises à obligation de diplôme ou autorisation d'exercice. Ces réglementations ont bien souvent émergé à la demande des syndicats professionnels ou des organisations représentatives des entreprises. La Chambre de métiers et de l'artisanat vient alors en appui de leurs démarches, en étroite collaboration avec les décideurs et les instances habilitées à rédiger, rendre applicables et contrôler ces réglementations. Elle a également mis en place les formations permettant l'obtention des diplômes ou habilitations requises. Ces mesures sont loin de « fermer » le marché : pour preuve, les métiers d'esthétique et de coiffure, accessibles sous condition de diplôme, et qui comptent parmi les plus dynamiques avec un nombre d'entreprises élevé. D'autres activités sont encadrées dans leur exercice par des normes à respecter, et peuvent être contraintes dans un cadre réglementaire spécifique. Celui-ci vise à limiter les risques, et à protéger à la fois les usagers et les professionnels.

Qui est concerné ?

Dans le secteur artisanal, seulement quelques professions, sur les 271 recensées, sont soumises à des conditions d'accès pour les travailleurs indépendants. Certaines sont également encadrées au niveau de l'exercice. Parmi elles :

→ La coiffure

Diplôme exigé pour l'installation (BP ou niveau équivalent ou supérieur) et déclaration auprès de la Direction des Affaires Économiques (DAE) du Gouvernement.

→ L'esthétique

Diplôme exigé pour l'installation (CAP ou niveau équivalent ou supérieur) et déclaration auprès de la DAE. Être titulaire d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP).

→ Les taxis

L'exploitation de l'activité de taxi est soumise à autorisation communale. Plusieurs communes dont Nouméa, Dumbéa, le Mont-Dore, Koné, Païta et Yaté ont fixé les règles de stationnement et de circulation des taxis sur leur territoire : quota du nombre de taxis sur la commune, conditions à satisfaire pour exercer l'activité, examen d'admission, habillage et équipement du véhicule.

→ Les ambulances

Diplôme d'ambulancier. Obtention d'un agrément délivré par arrêté du Gouvernement. Agrément des véhicules : contrôles techniques et sanitaires. Un dossier est à formaliser auprès de la DASS (Direction de l'action sanitaire et sociale)

→ Les véhicules de location avec chauffeur (VLC)- 9 places maximum

Obtention du certificat d'aptitude à la profession d'entrepreneur de VLC

Test de vérification des connaissances

Demande d'autorisation de transport et obtention d'un certificat médical pour tout conducteur de VLC

Pas plus de 2 véhicules exploités

Dossier à formaliser auprès de la Direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres.

→ Les travaux sous-marins

Vérification de la qualification professionnelle : possession d'un brevet. Limite d'âge pour le travailleur sous-marin (entre 18 et 40 ans). Règles de sécurité pour les travailleurs, le matériel et la qualité de l'air.

Plongée solitaire interdite. Obligation d'un surveillant et au moins de 2 plongeurs se surveillant mutuellement et éventuellement un conducteur d'embarcation.

Obligation de tenir un registre spécial de plongée.

Visite médicale spécifique annuelle obligatoire, à la charge de l'employeur.

→ Les métiers de l'électricité

Le métier d'électricien est encadré par la Délibération 51/CP du 10 mai 1989 relative aux mesures particulières de protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques ; et les normes NF C 15 100 (sur les installations électriques à basse tension) et NF C 18 510 (instructions générales de sécurité d'ordre électrique) sont applicables sur le territoire.

Le COTSUEL (Comité territorial pour la sécurité des usagers de l'électricité) contrôle la conformité des installations électriques. Il est l'unique organisme agréé pour délivrer le visa de l'attestation de conformité. L'obtention de l'attestation de conformité est exigible dans certains cas et notamment la réalisation d'une installation neuve.

Pour plus d'infos : <http://www.cotsuel.nc/accueil>

De nouvelles réglementations en projet



Conformément à son Schéma directeur 2010-2014, la CMA-NC travaille actuellement sur un projet d'encadrement de l'accès à certains métiers. Ceux présentant des risques pour la santé et la sécurité des personnes (consommateurs et professionnels) sont ciblés en priorité. C'est ainsi qu'il y a un an, des groupes de travail composés d'artisans **électriciens, plombiers et mécaniciens automobiles** ont été constitués pour réfléchir aux problématiques de leurs métiers, à leurs critères de compétences et à leurs modalités d'accès. Le résultat de ces travaux a été présenté aux pouvoirs publics afin qu'une réglementation conforme aux attentes des professionnels soit mise en place dès que possible.

La démarche se poursuivra en concertation avec les organisations professionnelles dans des intérêts communs : professionnaliser les secteurs, valoriser des professions, permettre une installation de qualité et accroître la confiance des clients et des partenaires (banques, fournisseurs...).

À la demande des professionnels, la CMA a également interpellé le Gouvernement sur la nécessité de considérer l'activité de **prothésiste ongulaire** comme une activité à part entière. À l'heure actuelle, un prothésiste ongulaire ne peut exercer que s'il est titulaire d'un CAP esthétique-cosmétique, acquis en deux ans, alors que le référentiel de cette formation ne prévoit aucun module spécifique sur ce thème. Face à cette incohérence, entre l'exigence de ce diplôme et son contenu, la CMA a proposé au Gouvernement d'isoler l'activité de celle d'esthéticienne, de façon à ce que quelqu'un qui souhaiterait l'exercer puisse suivre une formation courte et adéquate, sanctionnée par un titre professionnel que le Centre de formation Lucien Mainguet est en mesure de proposer. Pour concrétiser cette action, la CMA a besoin que les professionnels se mobilisent et défendent ce dossier. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Julie Verhaege, animatrice économique à la CMA, au 28 23 37 ou par email : julie.verhaege@cma.nc

Réglementation économique : tous concernés !



À quoi ça sert ?

La délibération n°14 du 6 octobre 2004 cadre les relations entre consommateurs et entreprises (artisans, commerçants ou prestataires de services) en ce qui concerne notamment l'information du consommateur (affichage des prix, publicité, devis, factures...). Depuis février 2014, certains éléments de la réglementation économique (réglementation des prix, la concurrence, délais de paiement, conditions générales de vente...) ont été intégrés dans le livre IV du code de commerce local afin d'assurer le bon fonctionnement du marché et de garantir le respect de l'ordre public économique.

Qui est concerné ?

Elle s'applique à l'ensemble des acteurs économiques, c'est-à-dire à toute entreprise, quelle que soit sa taille, présente sur le marché.

Quelques règles majeures à respecter pour une entreprise artisanale :

• L'affichage des prix et étiquetage

Attention, certaines règles spécifiques de publicité des prix s'appliquent spécifiquement aux activités artisanales suivantes : coiffeurs, esthéticiennes, bouchers, charcutiers, boulangers, plombiers, électriciens, maçons, garagistes, photographes, laveries blanchisseries, taxis.

• La réalisation d'un devis

Un devis détaillé est obligatoire, préalablement à l'exécution des travaux, à la demande du consommateur ou dès lors que le montant estimé (devis compris) est supérieur à 20 000 FCFP. Certaines mentions sont obligatoires et détaillées dans les articles 26 et 27 de la délibération n°14.

• La réalisation d'une facture au consommateur

La délivrance d'une facture est obligatoire lorsque le client en fait la demande ou lorsque le montant TTC est supérieur ou égal à 5 000 FCFP. Certaines mentions sont obligatoires et détaillées dans l'art. 46 de la délibération n°14. Le prestataire a l'obligation comptable de conserver un double pendant 10 ans.

• La facturation entre professionnels

Entre clients et fournisseurs, l'établissement de factures est obligatoire. Elles doivent comporter des mentions précisées à l'art. Lp441-3 du code de commerce local.

• Relation client / fournisseur : établissement des conditions générales de vente et d'une convention unique

Tout fournisseur de produit auprès d'un distributeur, quelle que soit sa taille, doit présenter ses conditions générales de ventes (CGV) sur demande du client.

• Le respect des délais de paiement dans la vente de produits fabriqués localement.

- Pour les produits frais : à 10 jours après la quinzaine

calendaire de livraison pour les entreprises de moins de dix salariés.

- Pour les autres catégories de produits : à 14 jours après la fin du mois de livraison.

• Prix réglementés

Depuis 2012, 400 produits sont réglementés (arrêté 2012-1291 du 5 juin 2012). Parmi eux, la baguette de pain, le poulet, le café, le jambon blanc, les bougies de ménage non parfumées locales... Différentes mesures détaillées dans le code de commerce local encadrent les prix selon les produits et services concernés : marges fixes, prix fixes, liberté contrôlée (taux horaire de la réparation automobile notamment), etc. De plus, depuis la loi de pays n°2013-7 du 27 septembre 2013, les prix de l'ensemble des produits et services de Nouvelle-Calédonie sont gelés jusqu'au 31/12/2014.

+ d'infos sur le site Internet de l'Observatoire des Prix ou auprès de Carole Moyen, chargée de mission à la CMA au 28 23 37.

Réglementation pour préserver l'environnement

À quoi ça sert ?

À protéger notre patrimoine naturel (aires protégées, espèces envahissantes, etc.), à gérer des ressources naturelles (coupe de bois, chasse, pêche, carrières), à prévenir des pollutions et des nuisances (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement-ICPE, déchets, pollutions divers, défrichements).

La réglementation environnementale en Nouvelle-Calédonie relève de la compétence des provinces.

Depuis 2009, les provinces Nord et Sud disposent chacune de leur propre Code de l'Environnement. La province des Iles Loyauté ne dispose pour l'instant que de textes spécifiques.

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Il s'agit d'une installation qui peut présenter des dangers ou des inconvénients pour :

- la commodité du voisinage • la santé, la sécurité, la salubrité publique • l'agriculture • la protection de la nature et de l'environnement • la conservation des sites et monuments.

Une nomenclature définit deux seuils qui commandent le statut administratif de l'installation : la déclaration et l'autorisation.



Qui est concerné ?

La liste qui suit n'est pas exhaustive, mais présente les principales activités concernées :

- métiers de l'automobile • entretien et réparation navale
- imprimerie-photographie • laveries – blanchisseries – teintureries • métiers de bouche (atelier de préparation ou conservation des denrées alimentaires, production d'alcools de bouche) • travail des métaux • travail du bois • peinture
- traitement de surface de matériaux /polissage • travail de la pierre ou autres minéraux • fonderie • savons et huiles essentielles • déchets et engrais.

Pour d'infos, téléchargez les Fiches Santé Sécurité Environnement sur le site Internet www.cma.nc ou contactez Karine Lacroix, chargée de Développement durable, au 28 23 37 ou par email : karine.lacroix@cma.nc

Réglementation en matière de gestion des déchets

À quoi ça sert ?

À limiter les risques pour l'environnement et pour notre santé. Selon leur degré de dangerosité, les déchets générés par l'activité des entreprises peuvent être nocifs, toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs, provoquer des nuisances et des pollutions.

Qui est concerné ?

Tout artisan est responsable des déchets engendrés par son activité, et ce jusqu'à leur élimination finale. Il doit en organiser le tri, le stockage, la collecte, le transport et le traitement. La responsabilité du professionnel est engagée quand bien même il confie le transport du déchet à un prestataire spécialisé contre rémunération.



Votre conseiller à la Chambre de métiers et de l'artisanat peut vous aider à trouver la meilleure solution d'élimination de vos déchets et calculer le coût pour votre entreprise.

Pour plus d'infos, consultez le site www.cma.nc ou contactez Karine Lacroix, chargée de Développement durable, au 28 23 37 ou par email : karine.lacroix@cma.nc

Avant...



Aujourd'hui,
L'OPT vous facilite la vie.

Prêt à poster
CAGOU



Des enveloppes déjà timbrées

Pour la NC & l'international

Avec ou sans fenêtre

Faites des économies :
achetez-les par 10!



SIMPLE. RAPIDE. PRATIQUE.

Le monde à portée de main

Santé et sécurité : la réglementation nous protège au travail

À quoi ça sert ?

À protéger les travailleurs et les consommateurs en terme de santé et de sécurité.

Cette compétence relève du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et est intégré dans un chapitre spécifique au Code du Travail, applicable également aux travailleurs indépendants.

Qui est concerné ?

Tous les employeurs sont concernés mais aussi les travailleurs indépendants, qui au même titre que les salariés, peuvent être victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Pour bénéficier des prestations de la CAFAT, ces derniers doivent néanmoins avoir souscrit une assurance spécifique (renseignez-vous auprès de la CAFAT). De même, un artisan travaillant seul est soumis comme tout employeur à certaines réglementations imposant par exemple la révision régulière de ses véhicules professionnels (engins élévateurs...)

et de son matériel (machines, ponts...), la mise en conformité électrique de ses locaux professionnels, le respect des consignes en matière d'établissement recevant du public (disposer au moins d'un extincteur, d'un téléphone, apposition d'un panneau pour interdire l'accès des clients à l'atelier...). Par ailleurs, le secteur du BTP étant le plus accidentogène pour les travailleurs, il se voit appliquer des réglementations spécifiques concernant l'amiante, la coordination de chantier (applicables à tous, employeurs et travailleurs indépendants) et l'évaluation des risques professionnels (EvRP - pour les employeurs seulement).

Pour plus d'infos, téléchargez les Fiches Santé Sécurité Environnement sur le site Internet www.cma.nc ou contactez Karine Lacroix, chargée de Développement durable CMA, au 28 23 37 ou par email : karine.lacroix@cma.nc

Réglementation en hygiène alimentaire



À quoi ça sert ?

La délibération 155 encadre la salubrité des denrées alimentaires, et est accessible sur le Site Internet de la DAVAR. L'objectif est de s'assurer de la salubrité des denrées, depuis la première transformation jusqu'à l'assiette du consommateur pour éviter toute intoxication.

Qui est concerné ?

Tout établissement traitant de denrées alimentaires est soumis à l'obligation de déclaration auprès de la DAVAR (pôle Sécurité Sanitaire des Aliments du SIVAP). Selon les cas, les entreprises sont soit soumises à simple déclaration, soit à une demande d'attestation de conformité (AC), d'agrément d'hygiène simplifié (AHS) ou d'agrément d'hygiène (AH). Sur Nouméa, des contrôles sont également effectués par la mairie (service du SIPRES).

Si la réglementation impose effectivement des contraintes, elle est aussi un progrès, dans la mesure où elle vise à préserver nos ressources (environnementales, matérielles, humaines...), à protéger à la fois les artisans et les salariés, tout comme le client, utilisateur final des produits et services proposés par les entreprises. La liberté d'entreprendre n'est pas contradictoire avec des règles et des lois qui encadrent l'accès, et / ou l'exercice des professions. C'est la bonne articulation entre cette liberté et la réglementation qui permet le développement économique du Pays.

La CMA-NC est à vos côtés pour vous informer et expliquer les réglementations en vigueur, et pour accompagner les artisans dans la mise en œuvre des changements qu'elles nécessitent. N'hésitez pas à faire appel gratuitement à nos conseillers économiques à Nouméa et dans nos antennes de La Foa, Koné, Koumac et Poindimié.

NB : Les éléments mentionnés ci-dessus ne sont pas exhaustifs, il convient de se référer aux textes réglementaires en vigueur. Le répertoire des métiers veille au respect de ces différentes réglementations pour procéder à l'immatriculation de l'entreprise. Pour plus d'informations sur la législation en cours par thème et/ou métier, connectez-vous sur le site www.cma.nc rubrique « Artisans tout savoir », « Réglementations ».

SPEED

MARINE



ACCASTILLAGE
DIFFUSION

Le fournisseur
au *service*



MATÉRIAUX
COMPOSITES

RÉSINES DE SOLS

PEINTURES

ANTICORROSION

ANTIHOULLING

ANTI-GRAFFITIS

des
professionnels



Votre
MAGASIN

9 rue du Capitaine Bois
NOUVELLE PLAISANCE



Accastillage Diffusion NC

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h. Le samedi de 8h à 11h30

25 12 96

Pôle artisanal PANDA 19 ateliers disponibles !

Créé à l'initiative de la CMA-NC « le Pôle Artisanal PANDA » implanté sur la ZAC Panda, à proximité immédiate de l'échangeur, est sorti de terre et sera en service dès le mois de septembre.

Il compte 14 locaux à la location de 83 m² et 5 locaux de 120 m² bloc sanitaire compris et tous équipés de mezzanines de 42 m². Deux places de parking taille fourgon et place de stationnement pour dépotage, sont également compris. Si vous êtes intéressé pour louer l'un de ces docks, c'est le moment de vous faire connaître !



PÔLE ARTISANAL PANDA

Le savoir-faire des artisans vous y attend !



19 ateliers de 83 ou 120 m² de surface en fonction de vos besoins



Future antenne CMA installée sur la zone (ouverture en 2015)



Chaque atelier propose une mezzanine et une installation électrique



Entrée du nouveau Pôle Artisanal PANDA



Certains ateliers possèdent une coursive extérieure



Bloc sanitaire comprenant une douche, un évier et un wc

Ces locaux sont accessibles aux artisans en création ou en développement d'entreprises mais aussi en voie de reprise/transmission. Les ateliers conviennent particulièrement aux activités de production et de bâtiment (menuiserie, charpente, peinture, etc.)

Tarif de location : à partir de 1 350 FCFP le mètre carré pour un dock de 83 m²

+ d'infos

Pour plus d'informations ou retirer le dossier de candidature, veuillez contacter Grégory ARMANDO à la CMA au 28 23 37 ou gregory.armando@cma.nc

Agir pour l'environnement et faire des économies, c'est possible !

////////////////////

Contrairement aux idées reçues, faire le choix de l'écologie permet souvent de faire des économies : réduction de la consommation d'électricité, durée de vie prolongée des produits, optimisation des temps de livraison, etc.

Dans certains cas spécifiques seulement, cela peut représenter un surcoût. Malgré cela, lancez-vous ! Si votre entreprise ne peut absorber ces surcoûts, vous pouvez solliciter une participation de vos clients en affichant clairement votre engagement. Vous serez surpris de constater que vos clients seront favorables à participer à cet effort pour l'environnement !

Par exemple, vous exercez en brousse et souhaitez faire appel à des prestataires privés pour recycler vos déchets : faites-le savoir et valoir à vos clients avec une communication adaptée et intégrez sur les factures clients le coût de cette gestion des déchets : coût de traitement, coût de collecte et de transport et même le temps passé au tri et à la gestion ! Pour cela, deux méthodes :

→ Intégration des coûts de gestion des déchets dans votre tarif horaire ou dans le prix de vente de vos produits, comme pour toute autre charge de l'entreprise (électricité ; eau, carburant, loyer, etc.).

→ Ou rajout des coûts sur le devis et les factures, sur une ligne distincte, affichant clairement l'engagement de l'entreprise : par exemple « recyclage des déchets : forfait XX F TTC ».

Quelle que soit la méthode, cinq règles à respecter :

→ La refacturation doit correspondre au service réellement rendu aux clients. Les coûts de gestion des déchets doivent être évalués au plus juste.



→ La refacturation doit être transparente et basée sur les coûts d'exploitation propres à votre entreprise. Elle doit être clairement mentionnée sur la facture, par exemple sous l'appellation « recyclage des déchets ».

→ La clientèle doit être informée au préalable : affichage, mention au devis.

→ Pouvoir justifier à vos clients et à l'administration de la bonne élimination des déchets que vous refacturez : passer par un prestataire spécialisé en fonction du type de déchet, conservez les bons d'enlèvement et bordereaux de suivi des déchets.

→ Les déchets réglementés bénéficiant d'une prise en charge financière via l'éco-participation ne doivent pas faire l'objet d'une autre refacturation.



Votre conseiller CMA peut réaliser gratuitement avec vous un pré-diagnostic environnement pour votre entreprise. Il vous aidera à opter pour les meilleures solutions pour l'environnement (eau, énergie, déchets, produits, équipements, etc.) tout en maîtrisant les coûts pour votre entreprise voire en vous permettant de faire des économies !
+ d'infos au 28 23 37.

Forum « Prévention des risques professionnels »

La CAFAT, en partenariat avec la DTE, le SMIT, ainsi que les chambres consulaires, invite les entreprises artisanales au Forum « Prévention des risques professionnels ». Ce premier Forum met en avant l'approche économique de la prévention : comment des mesures de diverses natures (achat de matériels, aménagements techniques, méthodes ou formation) améliorent à la fois les conditions de travail et la performance économique.

Les ateliers, conférences et stands permettront aux entreprises de voir comment la mise en place de mesure de prévention des risques peut permettre à l'entreprise de réaliser des économies.

- une Conférence sur l'approche économique de la prévention : le 08/10/2014 (de 18h00 à 20h00).
- une soirée interactive sous forme d'ateliers, spécifiquement dédiée aux très petites entreprises : le 09/10/2014 (de 17h30 à 18h30).
- et enfin, quinze jours plus tard, une troisième soirée bilan résumant les pistes concrètes d'actions pour l'entreprise : le 23/10/2014.

Renseignements auprès de Maurice LIWON - Chef du service Prévention des risques professionnels de la CAFAT : 24 50 05 - mliwon@cafat.nc



50 ANS DE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT



Cuivre



Aluminium



Ferraille



Laiton

**EMC rachète
vos métaux
ferreux et
non ferreux**



260 260 | Ducos industriel - 14 avenue Baie de Koutio
secretariat@emc.nc - www.emc.nc

Carmen Rangassamy, traiteur et service de gamelles

En cuisine avec Carmen



PARCOURS

Née à Poum, Carmen s'installe avec ses parents et ses trois sœurs à Koumac. « Je viens d'une famille modeste, mon père travaillait aux eaux et forêts et ma mère faisait des ménages ». Jeune fille, elle apprend à coudre et à cuisiner à l'école. « Je me souviens d'une enseignante qui nous disait qu'à partir du moment où l'on maîtrisait la cuisson et les sauces, on pouvait toujours se débrouiller ! »

Après un court passage en CAP dactylographie, Carmen travaille 27 ans comme employée de maison chez des particuliers. « Une de mes patronnes était professeure de cuisine, elle m'a donné beaucoup de bons conseils ! ». En 2003, elle crée Les 4 épices, un service de traiteur et de gamelles.

Appel à témoins

Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lectrices et lecteurs d'InfoMétiers ? **N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 02 63 ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

Il y a plus de 10 ans, Carmen Rangassamy crée son service de traiteur et de gamelles chez elle, à Koumac. Dans son laboratoire de cuisine, agréé par le SIVAP, elle prépare plus de 90 repas par jour.

Après 27 ans de bons et loyaux services comme employée de maison chez des particuliers, Carmen prend un tournant. « Mes patrons sont partis s'installer à Nouméa, je n'avais plus envie de faire des ménages et j'ai toujours aimé cuisiner. »

Elle commence par faire des gâteaux qu'elle vend en porte à porte pour payer le voyage scolaire en Nouvelle-Zélande de sa fille. Puis de bons petits plats salés qui trouvent vite leur clientèle.

Mais Carmen se fait retoquer par le SIVAP qui lui demande de se mettre aux normes, « tout doit être en inox, le frigidaire et le congélateur à bonne température. J'ai du créer aussi une seconde pièce climatisée. » Un agrément provisoire lui est octroyé le temps qu'elle réalise les travaux nécessaires dans son laboratoire et qu'elle se plie aux procédures. « Je me suis tournée vers la CMA qui m'a aidée à constituer des dossiers de subventions. Une conseillère économique m'a orientée vers l'ADIE, j'y ai obtenu un petit prêt, puis j'ai touché une aide de la province Nord qui m'a remboursé une partie de mes investissements. À chaque fois que j'avais un peu d'argent, je le réinvestissais dans du matériel. » Pour remplir les fiches journalières d'entrées et de sorties des produits, Carmen se forme à l'informatique. « Je ne savais pas me servir d'un ordinateur, j'en ai acheté un et j'ai appris à me servir des logiciels pour créer ces fiches. Je fais

aussi mes comptes sur Eurêka, ça m'aide bien. Arielle (ndrl : Arielle Pindon, responsable de l'antenne CMA de Koumac), vient me voir tous les ans pour vérifier que j'ai bien tout rentré et que les livres de comptes sont à jour. »

La journée de Carmen commence à 7h. Elle cuisine toute la matinée avant de livrer les repas avec l'aide de son mari, « il est mécanicien à la retraite, il m'aide beaucoup mais comme bénévole ! ». À 14h, elle reprend du service dans son laboratoire jusqu'à 17h où elle repart en livraison. « J'ai remporté un appel d'offre pour servir les repas au centre médico-social Hébê-Richard, à Koumac. J'assure la livraison d'une quarantaine de repas selon les effectifs, le midi et le soir, du lundi au dimanche. »

Carmen travaille aussi pour le compte de la province Nord en servant la gamelle aux stagiaires en formation sur la commune, ainsi que pour quelques particuliers, « surtout des personnes âgées ». « Je ne veux pas prendre trop de monde. Je veux pouvoir assurer toute seule en cuisine. »

Ses spécialités ? « les jarrets de cerfs braisés, le canard au four, le gâteau au coco frais râpé, le fondant au chocolat et les choux à la crème », façon Carmen !

Les 4 épices, route de Counes, Koumac
Tél. : 47 52 81
Email : gamelle.carmen@mls.nc

VOUS
EXERCEZ
VOTRE MÉTIER
DEPUIS + DE 5 ANS ?



DEVENEZ

MEMBRE D'UN JURY DE PROFESSIONNELS et évaluez la relève !

scp.dfpc@gouv.nc - Tél. : 24.66.02



"L'exercice de la fonction permet de se remettre dans le contexte d'apprentissage du métier et d'en retrouver les fondamentaux. C'est également l'opportunité de rencontrer des jeunes que je vais peut-être retrouver dans le milieu professionnel."

Marc-Yves MOMPERT - Cuisinier à Vavouto



"Ce qui est très intéressant c'est d'échanger nos expériences avec les autres membres du jury. Nous travaillons sur la grille d'évaluation lors de la réunion de cadrage afin qu'elle corresponde aux réalités locales qui sont différentes de la Métropole : équipement, physionomie du terrain..."

Fabrice DREMONT - Superviseur formation engins miniers VALE



"Ce qui me plaît c'est de rencontrer des personnes qui ont appris un savoir-faire et de voir ce qu'ils en ont retenu et la manière dont ils peuvent l'exploiter. Le plus important ce sont les bases acquises, être certain qu'ils ont compris les fondamentaux du métier."

Joël MARIN - Plaquiste patenté

Votre institution formation



DFPC
Direction de la Formation
Professionnelle Continue



L'Union européenne s'engage
pour la formation professionnelle
en Nouvelle-Calédonie



DES PROS AU SERVICE DES PROS NOS VÉHICULES UTILITAIRES



CITROËN BERLINGO

à partir de
24 990 CFP/MOIS*

Jusqu'à 890 Kg
CHARGE UTILE

Jusqu'à 1,25m
HAUTEUR UTILE

Jusqu'à 4,1m³
VOLUME UTILE

Jusqu'à 3,25m
LONGUEUR UTILE

+ LES POINTS FORTS

- Jusqu'à 3 places avant
- Une large porte latérale coulissante
- Des portes arrière battantes asymétriques
- Un espace central avant libéré
- La Connecting Box
- Le Grip Control
- Des consommations et émissions de CO₂ records
- Protection sous moteur

Véhicule Citroën Berlingo au prix de 1 373 175 CFP* (tarif en vigueur au 20/01/14, offre valable jusqu'au 30/09/14). Financement sous forme de vente à crédit. Montant financé 1 189 895 CFP, avec 183 280 CFP d'apport client. Soit 60 échéances mensuelles de 24 990 CFP hors prestations facultatives. Frais de dossier 25 000 CFP, Taux nominal de 9,5 %, Coût total du crédit 1 524 400 CFP, 1ère échéance à 30 jours.

* Déduction faite de l'apport SNC (23,5%). Conditions réservées aux professionnels éligibles à la déduction Loi Girardin. Sous réserve d'acceptation de dossier de financement par l'établissement partenaire et de la demande de déduction. Photos non contractuelles - COMPTONIST

Berlingo isotherme disponible en versions Isocity 2m³ et Isovan 3,8m³.

CRÉATIVE TECHNOLOGIE



ALMAMETO
AUTOMOBILES Tél. : 41 40 70



Isabelle Barthe et Nicole Boncire, relieuses

Relieuses de mère en fille

Dans son atelier qui surplombe la vallée des colons, Isabelle Barthe coud les livres à la main. Après 33 ans de métier, elle passe l'aiguille à sa fille Nicole qui perpétue un savoir-faire rare en Nouvelle-Calédonie.

PARCOURS

Isabelle passe ses dix premières années dans le Sahara algérien. À 18 ans, elle choisit les Beaux-arts à Versailles. Après trois années d'études, elle obtient en candidat libre le CAP de Reliure en 1973 à l'École Estienne à Paris. Isabelle met sa carrière professionnelle entre parenthèses durant 10 ans pour élever ses trois enfants. Mariée à un Calédonien, elle s'installe avec sa famille sur le Caillou au début des années 80 et ouvre son atelier chez elle. Elle obtient le titre d'Artisan en son métier de relieuse en octobre 1989.

Encore aujourd'hui, l'artisane exerce la reliure et transmet son savoir-faire à ses élèves. Sa fille, Nicole se forme au métier, après un bac pro comptabilité. Elle travaille deux ans avec sa mère avant de reprendre un poste de comptable. Il y a quelques mois, elle décide de reprendre l'affaire maternelle.

Appel à témoins

Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lectrices et lecteurs d'InfoMétiers ? **N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 02 63 ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

Le métier de relieur est étroitement lié à l'écrit, à la nécessité de préserver la pensée à travers la conservation de ses supports, pour leur faire traverser le temps. Il reste longtemps l'apanage des moines. Les livres rares et précieux sont cousus sur nerfs, reliés à des ais de bois, recouverts de peaux de truie, ou parés de pierres précieuses et de plaques d'ivoire. À l'arrivée du papier puis de l'imprimerie, le métier sort des monastères.

L'ère du numérique n'a pas eu raison d'Isabelle Barthe. Dans son atelier baigné de lumière, des machines d'un autre temps, des presses, un marteau à endosser, une cisaille. Seul le massicot est automatisé. Au comptoir, les toiles, les cuirs et toutes les fournitures sont vendues au détail.

Ici, tout est affaire de patience car cousu à la main. Pas moins de vingt-deux étapes sont nécessaires pour relier un livre avec une couverture en toile, et vingt-neuf pour une couverture en cuir. « On commence par la couture, puis l'emboitage - c'est à dire la création de la couverture - vient ensuite la pose de la toile ou du cuir, et enfin la mise sous presse pour le séchage », résume Isabelle.

Un savoir-faire qui exige, selon les ouvrages, entre 5 et 8 heures de travail. Depuis plus de trente ans, l'artisane compte des fidèles, « des bibliophiles collectionneurs », des particuliers aussi, qui souhaitent redonner vie à un livre chéri.

La Bible reste l'ouvrage qu'elle a le plus

souvent relié, « et dans toutes les langues ! Je pense avoir gagné mon paradis ! ».

Le métier de relieur pénètre aussi d'autres voies, celles de l'administration. « Quand j'ai commencé, j'ai racheté du matériel à un vieux javanais au quartier latin qui travaillait pour les institutions. Lorsqu'il a cessé son activité, j'ai pris la suite ». Les Mairies de Nouméa, du Mont-Dore, de Dumbéa, de Païta et même de Wallis, la sollicitent pour relier les registres d'état civil, les arrêtés, les délibérations municipales, etc...

« Il y n'a pas si longtemps, les cabinets d'avocats, de notaires, archivaient les Journaux officiels de Nouvelle-Calédonie, mais maintenant, avec Internet, le stockage est numérique ». Peu importe, le travail ne manque pas, les imprimeries ou encore le Haut-Commissariat font aussi appel à ses compétences.

Pour l'aider dans sa tâche, Nicole sa fille, travaille désormais avec elle. « Maman voulait ralentir, cela faisait longtemps qu'elle cherchait quelqu'un pour prendre la relève, en vain... Plus jeune, je me suis formée à la reliure et j'ai déjà travaillé un temps à ses côtés. »

Une belle transmission familiale qui permet de perpétuer ce savoir-faire peu commun.

**ACRI - Atelier Comptoir de la Reliure
Isabelle 22 rue de Provence Sainte-Marie
Vallée des colons 98800 Nouméa
Tél.: 79 80 18 ou 87 04 52
Email : acri@canl.nc**

Transmettre reprendre une entreprise, la CMA à vos côtés !

Conseils personnalisés, discrétion et expertise : le service de développement économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat est à votre service. Sur l'ensemble du territoire, nos conseillers vous aiguillent gratuitement dans vos projets de cession ou de reprise.

NOUMÉA

→ Esthétique

Réf. : serv1864a

SARL – Local de 57 m² avec 3 cabines, caisse, réserve, douches, salle d'attente, climatisation et parking – Matériel et stock nécessaires à l'activité – Proximité professions libérales et banque – Marques de produits connues et spécifiques – Potentiel de développement (jours d'ouverture et personnel)

- **Date création/reprise** > 2006
- **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa
- Prix : 7,5 U (négociable)**

→ Esthétique

Réf. : serv1764f

SARL – Local idéalement situé et aménagé (2 cabines et zone de stockage) – Matériel nécessaire à l'activité opérationnel et bien entretenu, pas d'investissement à prévoir Fort potentiel

- **Date création/reprise** > 1996
- **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa
- Prix : 12 U**

→ Coiffure hommes

Réf. : serv1764a

EI – Salon aménagé, bien situé en centre – ville, avec parking public – Clientèle fidélisée, de proximité – Très bonne rentabilité

- **Date création/reprise** > 1997
- **Rayonnement** > Nouméa
- Prix : 7 U**

→ Coiffure mixte

Réf. : serv1764b

SARL – Salon de coiffure très bien situé en centre-ville – Local de 44 m² – Clientèle fidélisé (depuis 15 ans) – Potentiel de 3 coiffeurs – Chiffre d'affaires à développer

- **Date création/reprise** > 1975
- **Rayonnement** > Nouméa
- Prix : 11 U (négociable)**

→ Coiffure mixte

Réf. : serv1764d

EI – Local de 90 m² – Potentiel de développement de l'activité (extension des jours d'ouverture, diversification des prestations, aménagements...)

- **Date création/reprise** > 2005
- **Rayonnement** > Nouméa, Ducos
- Prix : 13 U**

→ Coiffure mixte

Réf. : serv1836b

SARL – Local de 75 m² récemment rénové, deux étages avec possibilité de sous-location Plusieurs bacs et espaces de coiffage – CA croissant et clientèle stable

- **Date création/reprise** > 2009
- **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa
- Prix : 6 U**

→ Fleuriste

Réf. : serv1764h

SARL – Local de 60 m² aménagé pour la fabrication et la vente – Pignon sur rue – Clientèle fidélisée – Bonne rentabilité – Marge de développement intéressante

- **Date création/reprise** > 1984
- **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa
- Prix : 15,5 U (négociable)**

→ Électricité Rénovation

Réf. : bat 1764g

EUURL – Électricité Générale, dépannages, réparations – Clientèle professionnelle en hausse – Matériel complet + 2 véhicules utilitaires – Rentabilité stable

- **Date création/reprise** > 1997
- **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 12 U**

→ BTP

Réf. : bat1764b

SARL – Entreprise immédiatement opérationnelle (contrats signés et matériel) Potentiel de développement intéressant Rentabilité stable

- **Date création/reprise** > 2007
- **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 5 U (négociable)**

Plus d'informations
au 28 23 37,
demandez un conseiller
transmission-reprise.

➔ Construction métallique

Réf. : bat1764c

EURL – Entreprise très réactive – Contrats signés – Investissements récents et achat de 3 nouveaux véhicules en 2011

- **Date création/reprise** > 1970
 - **Rayonnement** > Provinces Sud et Nord
- Prix : 55 U**

➔ Plaquiste

Réf. : bat1764e

EI – Cédée pour cause de départ – Activité de pose de cloisons, faux plafonds, sous forgets, etc. CA en hausse régulière, contrats en cours Matériel complet (véhicule + outillage) Très bonne rentabilité et directement exploitable

- **Date création/reprise** > 2010
 - **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 9,8 U (négociable)**

➔ Menuiserie

Réf. : prod1764c

SARL – Cause départ retraite – Menuiserie à forte notoriété – Fabrication et pose de meubles et aménagement – CA stable Position dominante sur marché

- **Date création/reprise** > 1992
 - **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 75 U**

➔ Froid Climatisation

Réf. : bat1764f

Vends cause départ en retraite, activité de négoce/installation en froid-climatisation CA en hausse régulière, excellente rentabilité, stocks importants – Outils productifs fonctionnels et équipes parfaitement opérationnelles – Livrée « clé en main » avec accompagnement cédant

- **Date création/reprise** > 2000
 - **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 200 U**

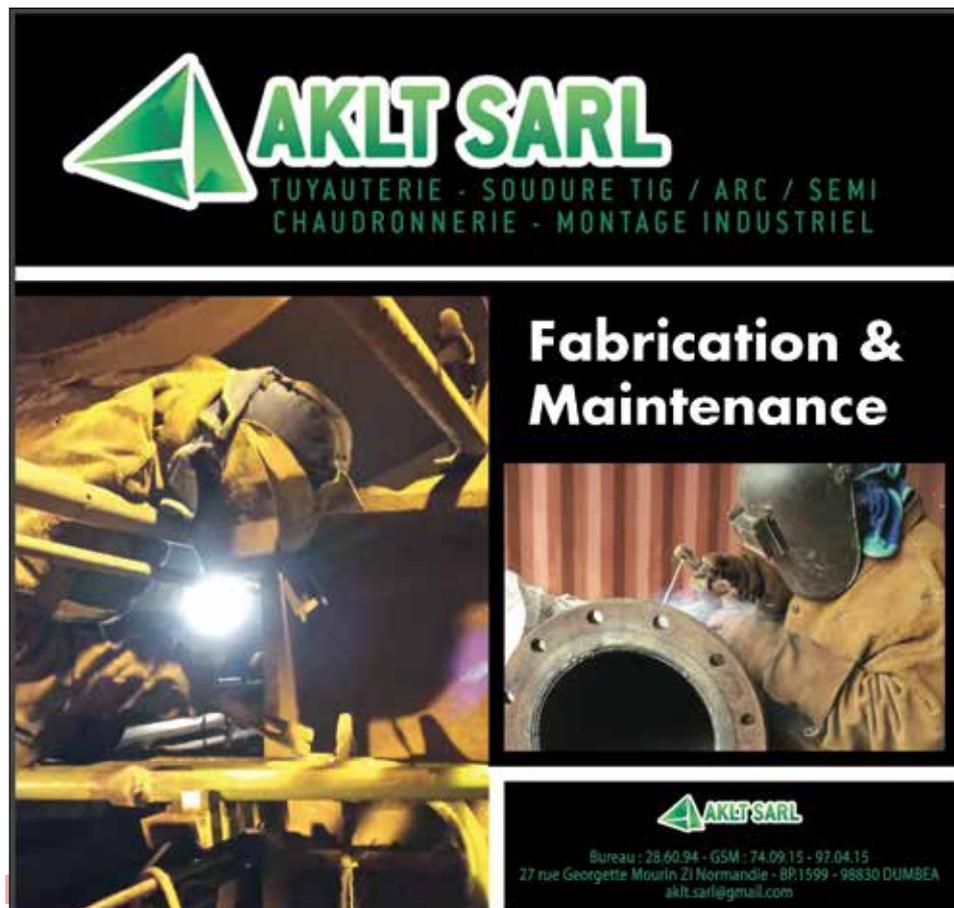
Koumac

➔ Menuiserie

Réf. : prod1764b

EI – Local aménagé, situé en zone artisanale Matériel entretenu – Clientèle de proximité Bonne rentabilité – Potentiel de développement – Cession fonds de commerce + immobilier

- **Date création/reprise** > 1968
 - **Rayonnement** > Koumac, Province Nord
- Prix : 52 U**



AKLT SARL
TUYAUTERIE - SOUDURE TIG / ARC / SEMI
CHAUDRONNERIE - MONTAGE INDUSTRIEL

Fabrication & Maintenance

AKLT SARL
Bureau : 28.60.94 - GSM : 74.09.15 - 97.04.15
27 rue Georgette Mourin ZI Normandie - BP1599 - 98830 DUMBEA
aklt_sarl@gmail.com



Vous embauchez votre 1^{er} SALARIÉ, vous pouvez bénéficier d'une aide financière

L'aide à l'emploi
du 1^{er} salarié
dans une Très
Petite Entreprise

Pour Qui ?

Les entreprises de la province Sud
qui embauchent leur 1^{er} salarié.

Quels sont les avantages ?

Pour vous chef d'entreprise, l'aide financière
est versée à la signature du contrat,
puis les deux trimestres suivants.

Le montant global de l'aide est de
500 000 francs, et pour les entreprises
relevant du secteur agricole, le montant
est de 420 000 francs.

Si le salarié est embauché à mi-temps,
l'ensemble de ces montants est réduit
de moitié.

La nature du contrat ?

Il s'agit d'établir un contrat de travail de
6 mois minimum, à temps plein ou à
mi-temps pour l'embauche d'un demandeur
d'emploi **justifiant de plus de 6 mois de
résidence en province Sud.**

Où vous renseigner ?

Renseignez-vous auprès du Service
de l'Emploi et du Placement.



**Pour de plus amples renseignements,
contactez :**

Direction de l'Économie,
de la Formation et de l'Emploi (DEFE)

PÔLE EMPLOYEUR : 270 400

Service de l'Emploi et du Placement

30, route Baie-des-dames

Ducos - le Centre - Nouméa

Fax 23 28 31 - defe.sep.pe@province-sud.nc

Ouvert du lundi au vendredi

de 7 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 15 à 16 h



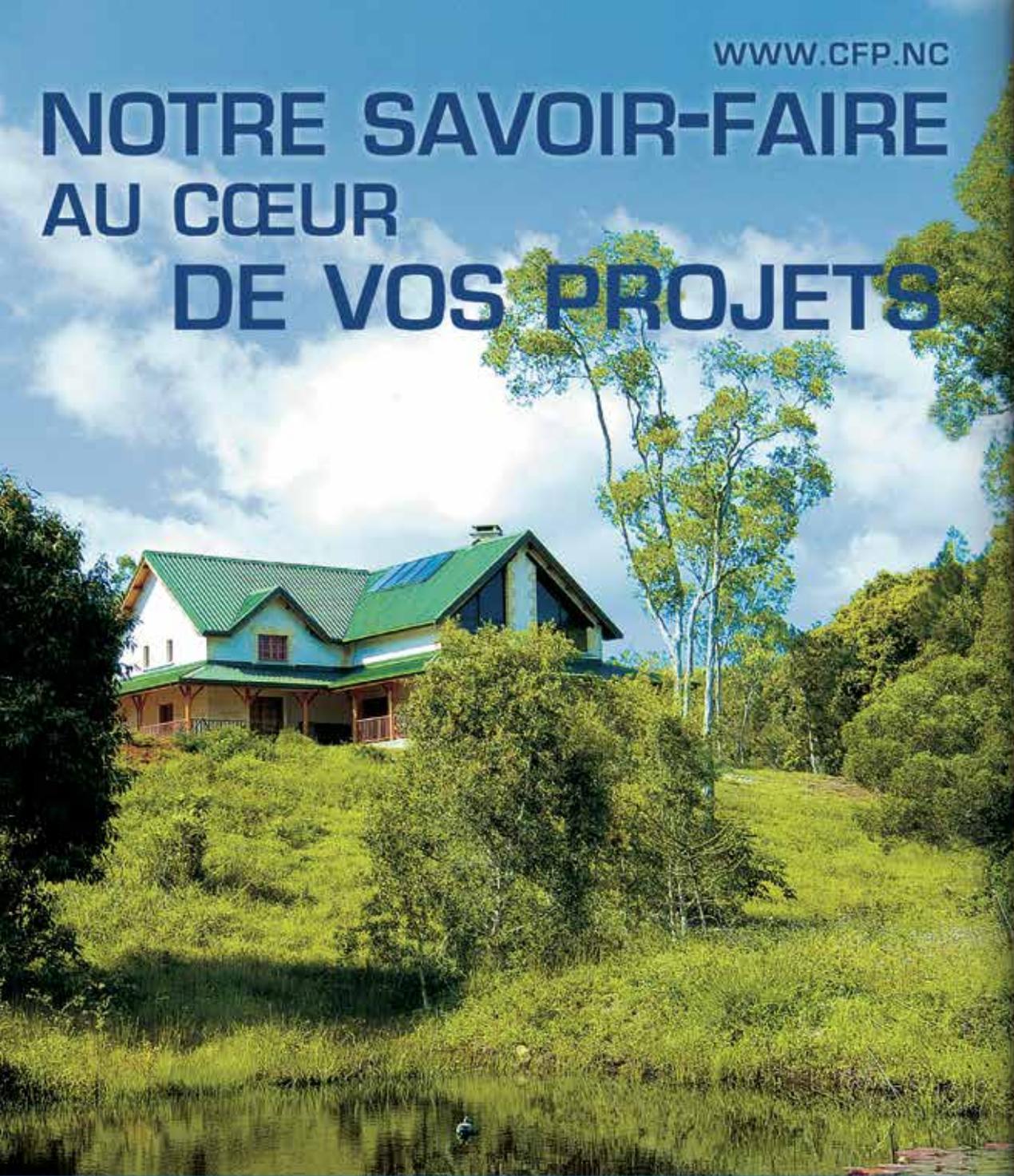
La province Sud agit pour vous

province-sud.nc



WWW.CFP.NC

NOTRE SAVOIR-FAIRE AU CŒUR DE VOS PROJETS



CONSEIL
DIMENSIONNEMENT
CHARPENTES

COUVERTURES
STRUCTURES MÉTALLIQUES
2ND OEUVRE

Grâce à son bureau d'études intégré, CFP, entreprise 100% calédonienne, vous accompagne et vous propose un large éventail de solutions pouvant répondre à vos demandes architecturales. De plus, aujourd'hui, l'ensemble des produits du second oeuvre (clins, plaques de plâtres, lambris, bloc portes, panneaux de plancher, ...) est également disponible chez CFP.

DUCOS
35, RUE AUER
TÉL. 27 38 58
ventes@cfp.nc



PAÏTA
LOTISSEMENT ZIZA
TÉL. 44 58 59
paita@cfp.nc




je produis
calédonien